

METROPOLE TELEVISION – M6
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
AU CAPITAL DE 51 581 876 €
SIEGE SOCIAL : 89 AVENUE CHARLES DE GAULLE
92575 NEUILLY-SUR-SEINE CEDEX
339 012 452 RCS NANTERRE

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Semestre clos le 30 JUIN 2009
(L 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier
Article 222-4 et suivants du RG de l'AMF)

Nous vous présentons le rapport financier semestriel portant sur le semestre clos le 30 Juin 2009, établi conformément aux dispositions des articles L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier et 222-4 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

Le présent rapport sera diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il sera notamment disponible sur le site de notre société www.groupem6.fr

SOMMAIRE

Attestation du responsable		Page 4
Rapport semestriel d'activité		Pages 5 à 17
A. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE	5	
1. Environnement structurel et conjoncturel	5	
1.1. Équipement et audiences	5	
1.2. Marché publicitaire	6	
2. Antenne M6	7	
3. Chaînes numériques	7	
4. Diversifications et Droits Audiovisuels	8	
5. Autres faits marquants du semestre	9	
5.1. Activités du Groupe M6	9	
5.2. Évolutions réglementaires	10	
B. INCIDENCE SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES	12	
1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	12	
2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	13	
3. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS	14	
4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	15	
C. EVENEMENTS POST - CLOTURE	16	
D. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET DES PRINCIPALES INCERTITUDES	16	
1. Risques et incertitudes concernant le semestre écoulé	16	
2. Risques et incertitudes concernant le second semestre	17	
E. PARTIES LIEES	17	
Comptes consolidés semestriels résumés		Pages 18 à 23
Annexe aux comptes semestriels consolidés résumés		Pages 24 à 51
Rapport des Commissaires aux Comptes		Pages 52 à 53

ATTESTATION DU RESPONSABLE

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans sa consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en pages 5 à 17 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Neuilly sur Seine le 28 juillet 2009

Nicolas de Tavernost
Président du Directoire

RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2009

A. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE

1. Environnement structurel et conjoncturel

1.1. Équipement et audiences

Au cours du premier semestre 2009, l'équipement des foyers français en offre de télévision multi-chaînes s'est poursuivi, notamment sous l'impulsion de la TNT (Télévision Numérique Terrestre) et de la réception TV par ADSL.

L'équipement des foyers par mode de réception est désormais le suivant (*source : société et MediaCabSat*)

Équipement des foyers français par mode de réception

en % des foyers français	1er semestre 2008	1er semestre 2009
Analogique seul (offre restreinte)	36.1%	18.0%
TNT Gratuite	26.6%	42.0%
Abonnés CabSat et ADSL payant	25.8%	26.0%
Réception TV ADSL gratuit	11.6%	14.0%
Total foyers équipés TV	100.0%	100.0%

Avec 42% des foyers français désormais équipés en TNT gratuite, contre environ 26% au 1^{er} semestre 2008, l'offre de TNT gratuite constitue le principal moteur de la numérisation et de l'accès à une offre multi-chaînes.

Si la réception TV par ADSL gratuit poursuit elle aussi sa progression, avec 14% des foyers équipés, le nombre de foyers français abonnés à une offre payante (réception par câble, satellite ou ADSL) se stabilise. Enfin, les foyers dépendant exclusivement de l'accès hertzien analogique terrestre, et donc ayant accès à une offre restreinte en nombre de chaînes, sont en forte régression, ne représentant plus que 18% des foyers français au 1^{er} semestre 2009, contre plus de 36% un an auparavant.

Cette évolution de l'équipement se traduit par une fragmentation des audiences entre les chaînes analogiques historiques et principalement les chaînes de la TNT.

Au premier semestre 2009, les six grandes chaînes concentrent désormais 73% des parts d'audience (4 ans et plus) contre 77% au premier semestre 2008 ; parallèlement, les « Autres TV », qui comprennent les chaînes de la TNT, de l'ADSL, du câble et satellite, agrègent 27,0 % des parts d'audience (4 ans et plus) contre 22,7% au premier semestre 2008. A elles seules, les

chaînes de l'offre gratuite de TNT représentent au 1^{er} semestre 2009 14,3% de part d'audience contre 10,2% au 1^{er} semestre 2008 (*source : Médiamétrie, 4 ans et plus*)

1.2. Marché publicitaire

Le marché publicitaire a été marqué au premier semestre 2009 par :

- une conjoncture économique dégradée, affectant significativement les dépenses des annonceurs sur la majorité des supports medias, notamment la télévision, avec pour principales conséquences : une visibilité limitée sur les campagnes publicitaires et un déséquilibre entre l'offre et la demande d'espaces publicitaires ayant entraîné un effet volume puis prix défavorable ;
- la poursuite du processus de fragmentation des audiences et ses répercussions sur la répartition par les annonceurs de leurs budgets publicitaires entre chaînes historiques et chaînes de la TNT en particulier ;
- la suppression, depuis début 2009, de la publicité (hors parrainage) après 20h00 sur les écrans du service public. Cette suppression n'a néanmoins pas entraîné pour l'heure, selon les premières constatations, de reports massifs de budgets des annonceurs des écrans du service public vers ceux des principales chaînes privées, notamment du fait de la conjoncture économique.

Au cours du premier semestre 2009, les investissements bruts (avant remises et dégressifs) publicitaires du marché télévisé se sont élevés à 3,25 milliards d'euros, en retrait de 3,1% sur un an, avec la répartition suivante :

- 2,29 milliards d'euros bruts investis sur les grandes chaînes nationales, en retrait de 12,2% ;
- 616 millions d'euros bruts investis sur les chaînes gratuites de la TNT, en croissance de 63,3% sur le 1^{er} semestre 2008 ;
- 341 millions d'euros bruts investis sur les chaînes de l'ADSL, du câble et du satellite, en retrait de 5,9% sur le 1^{er} semestre 2008.

Source : TNS Media Intelligence, chaînes hertziennes hors parrainage et chaînes régionales.

Néanmoins, le Groupe M6 estime qu'en données nettes, la baisse des investissements publicitaires en télévision serait proche de 18% sur le 1^{er} semestre 2009.

Dans cet environnement particulièrement contraint, le Groupe M6 a annoncé début 2009 qu'il concentrerait ses efforts, au cours de l'exercice, sur :

- l'exploitation des marges de flexibilité existant dans les activités de télévision, à savoir :
 - le potentiel d'économies de coût de grille de la chaîne M6, lié au non-réinvestissement en 2009 des coûts de l'Euro 2008,
 - un strict contrôle des coûts (renégociation de contrats et autres optimisations),
 - une contribution renforcée des chaînes numériques, grâce au relais de croissance que représente la chaîne W9,
- l'optimisation de la contribution au résultat des activités de diversifications et droits audiovisuels, notamment permise par :
 - une gestion prudente des approvisionnements du Pôle Ventadis, avec pour objectif de préserver la rentabilité,
 - l'accent mis sur le développement de nouvelles sources de revenus au sein du Pôle Interactivité,
 - une forte sélectivité des projets au sein de M6 Interactions,
 - un calendrier de sorties favorable pour le pôle de Droits Audiovisuels.

2. Antenne M6

Dans ce contexte difficile pour les chaînes historiques, la chaîne M6 a poursuivi sa stratégie de renforcement des programmes aux heures de grande écoute, sachant que 95% des investissements publicitaires en télévision sont concentrés entre midi et minuit.

Les succès d'audience sur ces créneaux horaires se sont confirmés, avec notamment :

- En avant-soirée (18h-19h40), l'enchaînement, lancé en février 2008, d'« *Un dîner presque parfait* » et de « *100% Mag* », deux productions internes, a maintenu sur le 1^{er} semestre 2009 ses performances à un haut niveau, en gagnant 1,1 million de téléspectateurs en moyenne (en comparaison de l'audience constatée sur cette même tranche horaire avant le lancement), pour atteindre 2,2 millions de téléspectateurs en moyenne (*janvier – juin 2009, source Médiamétrie*)
- En première partie de soirée, la chaîne a conforté ses audiences grâce à ses marques fortes, qu'il s'agisse de séries (*NCIS, Desperate Housewives, Bones*), de magazines d'information (*Capital, Zone Interdite*) ou de programmes de divertissement (*Pékin Express, Nouvelle Star, L'Amour est dans le Pré*).

Ainsi, M6 est, sur la période, la chaîne historique qui présente la meilleure résistance à la fragmentation des audiences. Sur la tranche horaire 12h-24h, M6 est ainsi la seule grande chaîne affichant une stabilité de sa part d'audience à 11,8% sur les 4 ans et plus (*source Médiamétrie*).

3. Chaînes numériques

Le Groupe M6 poursuit son développement en TNT gratuite et dans l'environnement payant.

W9 a amplifié ses performances d'audience, en atteignant une part d'audience moyenne au 1^{er} semestre 2009 de 2,3 % contre 1,6 % au 1^{er} semestre 2008 (4 ans et plus, *source Médiamétrie*). S'affirmant comme co-leader des chaînes de la TNT aux côtés de TMC, W9 a par ailleurs confirmé son positionnement de 1^{ère} chaîne de l'offre TNT sur les principales cibles commerciales de moins de 50 ans.

Avec la diffusion du film *Mr&Mrs. Smith*, le 9 mars 2009, W9 a réalisé le record historique d'audience des chaînes TNT en réunissant 1,4 million de téléspectateurs. Aux côtés des films, des documentaires, dont le *Convoi de l'extrême*, des séries, avec *Missing*, figurent aussi parmi les meilleures audiences du semestre.

Dans l'univers de la télévision payante, les chaînes du Groupe ont confirmé leurs performances (*Mediamétrie MediaCabSat vague 17 du 29 décembre 2008 au 14 juin 2009*) :

- Paris Première est, avec une part d'audience de 0,9%, la première chaîne ex-aequo sur les 4 ans et plus, ainsi que sur son cœur de cible, les CSP+, avec une part d'audience de 1,0% ;
- 3^{ème} chaîne sur les 4 ans et plus, Téva conforte, avec une part d'audience de 1,3%, sa place de première chaîne auprès des ménagères de moins de 50 ans, suivie sur cette même cible par Série Club, avec une part d'audience de 0,9% ;
- les chaînes musicales M6 Music Black et Club doublent leur audience par rapport à la mesure précédente.

4. Diversifications et Droits Audiovisuels

Les diversifications et droits audiovisuels ont connu un semestre marqué par une bonne résistance.

Le pôle **Droits Audiovisuels** a bénéficié, au cours du 1^{er} trimestre et au début du 2nd trimestre, du succès en sorties salle des films « *Twilight chapitre 1 - Fascination* », « *Harvey Milk* » et « *Prédictions* », ayant réalisé respectivement 2,8 millions, 0,5 million et 1,4 million d'entrées. Par ailleurs, les ventes de vidéos ainsi que les cessions de droits ont enregistré de bonnes performances.

Le pôle **Interactivité** a poursuivi sa croissance et son intégration des activités et des savoir-faire du Groupe Cyréal, acquis au 1^{er} semestre 2008, comme en témoignent le lancement de portails thématiques (turbo.fr, deco.fr, teva.fr) fin 2008 et début 2009 ainsi que la refonte du site m6.fr début avril 2009. Cette refonte vise à redynamiser le site de la chaîne M6, en y apportant plus d'interactivité, en répondant aux attentes des internautes avec plus de vidéos et d'informations sur les programmes et en développant les synergies avec les autres sites du groupe.

La plate-forme de télévision de rattrapage M6Replay, lancée en mars 2008, a fêté son premier anniversaire en atteignant le nombre de 100 millions de programmes visionnés en un an (120 millions à date), avec 2 millions de visiteurs uniques en mai 2009. Pionnier et leader de ce nouveau mode de consommation de la télévision, M6Replay est un succès publicitaire, permettant à la plateforme d'atteindre l'équilibre financier dès 2009. Au total, les sites du Groupe M6 ont enregistré en mai 2009 11,9 millions de visiteurs uniques, contre 9,5 millions en mai 2008.

Enfin, la licence de MVNO M6 Mobile by Orange compte plus de 1,5 million de clients actifs, avec des offres par abonnement ou pré-payées ainsi qu'une offre d'accès à Internet avec clé 3G.

Dans un contexte de marché difficile pour les activités de vente de produits physiques aux consommateurs :

- les activités de **Ventadis** (Vente à Distance) ont souffert d'une concurrence accrue s'accompagnant d'une forte pression sur les marges. Les équipes se sont concentrées sur le contrôle strict des coûts et la gestion prudente des approvisionnements en vue de préserver la rentabilité. Le téléachat a affiché une relative résistance, avec de bonnes performances de M6 Boutique (chaîne et émission), notamment grâce au succès du programme en direct « spécial anniversaire » et à une animation renforcée.
- les activités de **M6 Interactions** (disques, collections) sont à nouveau en recul, reflet de la stratégie du Groupe de limiter son exposition à ces marchés en opérant une grande sélectivité quant au nombre et au positionnement des produits lancés.

Enfin, le **Football Club des Girondins de Bordeaux** a terminé la saison 2008-2009 en remportant la Coupe de la Ligue ainsi que le titre de Champion de France (Ligue 1), se qualifiant ainsi pour la deuxième année consécutive pour la Ligue des Champions qui débutera au second semestre. Dans cette perspective, le Club a exercé l'option d'achat sur Yoann Gourcuff en date du 28 mai 2009.

5. Autres faits marquants du semestre

5.1. Activités du Groupe M6

Le 5 janvier 2009, le groupe a procédé à l'arrêt de la diffusion des décrochages locaux, entraînant une cessation partielle de l'activité de ceux-ci, dont les conséquences sociales ont été encadrées par un plan de sauvegarde de l'emploi. Ce plan, dont le coût a été en majeure partie anticipé dès 2008 dans les comptes du Groupe, a été entériné en date du 30 janvier 2009 par le Comité d'Entreprise et mis en œuvre au cours du 1^{er} semestre.

Le 7 janvier 2009, les parties à l'opération de concentration TPS – CanalSat pour constituer Canal+ France ont fait l'objet de la part du Conseil de la Concurrence d'une notification de griefs, le rapporteur du Conseil considérant que certaines clauses de l'accord seraient critiquables au regard du droit de la Concurrence. Le Groupe a communiqué ses observations au rapporteur du Conseil. La procédure suit son cours.

Le 12 février 2009, le tribunal cantonal de Fribourg a rendu sa décision dans l'affaire qui oppose M6 à la SSR. Cette décision conclut que la diffusion de M6 en Suisse, incluant des décrochages publicitaires, constitue une violation des droits d'auteur et des actes de concurrence déloyale. M6 a fait appel de la décision devant le Tribunal Fédéral en date du 30 avril 2009. Le dossier est actuellement en cours.

Le 26 février 2009, les groupes M6 et PagesJaunes Groupe ont annoncé la fin de leur partenariat dans le domaine des petites annonces immobilières et automobiles sur Internet, compte tenu du ralentissement économique touchant les acteurs de ces segments de marché. Au regard de cette inflexion stratégique, le Groupe M6 a cédé sa participation de 34% détenue dans annoncesjaunes.fr à PagesJaunes Groupe. La perte de valeur résultant de cette cession avait été constatée dans les comptes de l'exercice 2008.

Le 3 mars 2009, le Conseil Constitutionnel a validé l'essentiel des dispositions de la loi audiovisuelle, qui a été promulguée le 7 mars 2009. Les dispositions de la loi sont détaillées au paragraphe 5.2 du présent rapport.

Depuis les arrêts rendus par la Cour d'appel de Paris en février 2008 dans l'affaire dite "Ile de la Tentation", le Groupe a été saisi de 25 requêtes devant divers Conseils de Prud'hommes visant à requalifier en contrats de travail les contrats signés par les participants aux émissions de télé-réalité produites par le Groupe. Le 3 juin 2009, la Cour de Cassation a rendu un arrêt assimilant la participation à l'émission « L'Ile de la Tentation », produite par Glem et diffusée par TF1, à un contrat de travail, sans pour autant retenir la qualification de travail dissimulé. A ce stade, cet arrêt ne modifie pas l'appréciation du Groupe sur le risque encouru suite à ces 25 assignations devant différents Conseils de Prud'hommes.

Concernant les litiges relatifs à la sonorisation musicale des émissions de flux, M6 a, pour mémoire, été assignée en 2007 et 2008 par la SPPF et la SCPP, sociétés civiles réunissant des producteurs de disques, au motif que les chaînes du Groupe auraient utilisé, depuis 1997, des extraits musicaux de leur répertoire sans leur autorisation préalable et ne les auraient pas rémunérées à ce titre. A la suite de ces assignations, des négociations ont été engagées en 2008 avec l'ensemble des acteurs du secteur pour trouver une issue à ce litige, et ont abouti en 2009. Les accords signés s'appliquent rétroactivement et définissent des règles pour les exercices ouverts à compter de 2008.

Le 16 juin 2009, M. Axel Duroux, membre du Conseil de surveillance, a informé la société de sa démission. Le Conseil de surveillance, dans sa réunion du 28 juillet 2009, a coopté M. Philippe

Delusinne, président de RTL Belgique, en remplacement. Cette nomination sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

5.2. Évolutions réglementaires

▪ La modification des relations entre les diffuseurs et les producteurs

Dans le cadre de la modification des relations entre producteurs et diffuseurs, M6 a conclu fin 2008 un accord interprofessionnel avec les représentants de l'Union syndicale de la production audiovisuelle (USPA), le Syndicat des producteurs de films d'animation (SPFA), le Syndicat des agences de presse télévisée (SATEV) et le Syndicat des producteurs indépendants (SPI), définissant le nouveau régime de contribution de M6 à la production audiovisuelle.

Les dispositions de l'ensemble des accords conclu par les chaînes ont été prises en compte par le Gouvernement qui a, dans le cadre de la discussion parlementaire de la loi relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de télévision, modifié les dispositions législatives nécessaires à la validité juridique de ces accords et prévu leur entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2009. Les modifications réglementaires correspondantes sont en cours et devraient intervenir au cours du second semestre de l'année 2009.

Ces accords se traduisent notamment par un abaissement de l'obligation générale d'investissement dans les œuvres audiovisuelles européennes ou d'expression originale française de 16 à 15% du chiffre d'affaires de référence, la mise en place d'un sous-quota d'investissement dans les œuvres dites patrimoniales (fiction, animation, documentaires de création, y compris ceux qui sont insérés au sein d'une émission autre qu'un journal télévisé ou une émission de divertissement, vidéo-musiques et captation ou recréation de spectacles vivants) à 10,5% du CA de référence (pouvant évoluer en fonction du chiffre d'affaires), la sécurisation des exclusivités acquises par la chaîne et l'ouverture d'un droit à recettes.

Par ailleurs, une possibilité est offerte de reporter une partie de l'obligation dans le cas où le chiffre d'affaires publicitaire serait en baisse de plus de 10% d'une année sur l'autre.

Une discussion est également en cours entre les organisations professionnelles précitées et les chaînes numériques dans la perspective éventuelle de conclure un accord interprofessionnel redéfinissant le régime de contribution de ces chaînes.

▪ **Le projet de loi relatif à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et au nouveau service public de télévision, définitivement adopté par le Parlement le 4 février 2009, et promulgué le 7 mars 2009, a procédé à la réforme du service public de télévision en prévoyant la suppression partielle de la publicité commerciale sur les antennes nationales de France Télévisions entre 20h et 6h à compter du 5 janvier 2009, et à la transposition de la directive SMAd en étendant la compétence du CSA aux services de médias audiovisuels à la demande dont le régime sera défini par décret. Le CSA a également lancé une consultation sur le sujet.**

Le régime publicitaire applicable à M6

Le décret n° 2008-1392 du 19 décembre 2008 modifiant le régime applicable à la publicité télévisée, au parrainage télévisé et au télé-achat a autorisé, à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- l'allongement du temps de publicité moyen pour une heure de 6 à 9 mn, la limite maximale par heure restant fixée à 12 mn ;
- le changement du mode de décompte, l'heure d'horloge étant substituée à l'heure glissante.

Le projet de loi précité a autorisé l'introduction d'une seconde coupure publicitaire dans les œuvres audiovisuelles et cinématographiques ainsi que le placement de produit dans des conditions à définir par le CSA. Parallèlement à la suppression de la publicité commerciale sur les antennes de France Télévisions, le législateur a instauré une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires publicitaire des chaînes de télévisions déduction faite des sommes versées en application de la taxe COSIP et après un abattement forfaitaire de 4%.

La taxe est calculée en appliquant un taux de 3% à la fraction du montant des versements annuels, hors taxe sur la valeur ajoutée, afférent à chaque service de télévision, qui excède 11 millions d'euros.

Jusqu'à l'année d'extinction en métropole de la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode analogique des services de télévision, la taxe est plafonnée à 50% de l'accroissement du chiffre d'affaires publicitaire constaté pour l'année civile au titre de laquelle la taxe est due par rapport à 2008, sans toutefois que le montant de la taxe ne puisse être inférieur à 1,5% du chiffre d'affaires publicitaire.

Chronologie des médias

En vertu de la loi Hadopi (Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur Internet) sur le téléchargement illégal, un nouveau délai correspondant à l'exploitation de la vidéo à la demande et de la vidéo physique a été instauré. M6 est signataire d'un accord interprofessionnel réaménageant la chronologie des médias en date du 6 juillet 2009. Cet accord, conclu pour une durée de deux ans, vise notamment à raccourcir les délais de l'ensemble des fenêtres d'exploitation des films : vidéo à la demande, vidéo physique, télévision payante et télévision gratuite. Un arrêté ministériel est en cours de publication, étendant pour partie cet accord.

- **La lutte contre l'obésité juvénile**

Sous l'égide du ministère de la santé et du ministère de la culture et de la communication, les chaînes de télévision, les producteurs et les annonceurs ont signé le 18 février 2009 une charte destinée à lutter contre l'obésité juvénile en France. D'une durée de 5 ans et contrôlée par le CSA, cette charte accorde à l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé des tarifs préférentiels pour la diffusion de ses messages de prévention sanitaire destinés à favoriser une alimentation équilibrée et la pratique d'une activité physique et comporte des engagements éditoriaux des chaînes pour promouvoir et éduquer le jeune public notamment à des comportements alimentaires équilibrés.

- **La diffusion en mode numérique**

M6 participe au processus d'extension progressive de la couverture du territoire métropolitain en mode numérique, précédant l'extinction du signal analogique, en conformité avec l'obligation prévue à l'article 96-2 de la loi du 30 septembre 1986 selon le calendrier défini par le CSA le 10 juillet 2007. La société est par ailleurs très vigilante à ce que, d'une part, des engagements supplémentaires de couverture, débattus à l'occasion d'une proposition de loi actuellement en cours d'examen au Parlement, ne lui soient pas imposés par le législateur, notamment au niveau départemental, et d'autre part, que le processus d'extinction de la diffusion analogique soit conduit dans le cadre du GIP sans retard et sans surcoût injustifié pour la chaîne.

- **La télévision mobile personnelle (TMP)**

Une mission a été pilotée au niveau du Gouvernement au cours du 1^{er} semestre 2009 pour

revoir les modalités de mise en place de la TMP. Ses premières conclusions ont été rendues début juillet 2009, laissant plusieurs options ouvertes quant au développement du modèle économique. Pour mémoire, les chaînes M6 et W9 ont été retenues en mai 2008 pour bénéficier chacune d'une licence de TMP.

B. INCIDENCE SUR LES COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

1. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

Le Groupe M6 a enregistré au 1^{er} semestre 2009 un chiffre d'affaires consolidé de 678,3 M€, dont le recul se limite à -4,3 %, reflétant la capacité de résistance du Groupe dans un environnement économique dégradé, en dépit d'un second trimestre pénalisé par un effet de comparaison défavorable.

Les recettes publicitaires plurimedia (chaîne M6, chaînes numériques, presse et Internet) atteignent 370,8 M€ en retrait de 10,4% et les revenus non publicitaires s'établissent à 307,5 M€ en progression de 4,2%.

Par segment, les évolutions sont les suivantes :

en M€	1er Trimestre			2ème Trimestre			1er Semestre		
	2008	2009	%	2008	2009	%	2008	2009	%
Antenne M6	166.6	148.2	-11.1%	203.6	170.0	-16.5%	370.2	318.2	-14.0%
Chaînes Numériques	29.1	32.6	+12.0%	33.9	37.9	+11.9%	63.0	70.5	+12.0%
Diversifications et Droits audiovisuels	131.5	146.6	+11.5%	144.4	142.9	-1.0%	275.9	289.5	+4.9%
Chiffre d'affaires consolidé	327.3	327.4	=	381.9	350.9	-8.1%	709.1	678.3	-4.3%

- L'antenne M6 enregistre une baisse de 14,0% de son chiffre d'affaires, dont - 14,1 % au titre des recettes publicitaires de la chaîne M6, dans un marché caractérisé par une visibilité très limitée et des effets volume puis prix défavorables.
- Le chiffre d'affaires consolidé des chaînes numériques atteint 70,5 M€, en croissance de 12,0%, notamment tiré par la développement de W9.
- La contribution des droits audiovisuels et diversifications au chiffre d'affaires consolidé progresse de 4,9%, avec pour principales évolutions :
 - les ventes de produits physiques affichent un chiffre d'affaires en recul. Ainsi, Ventadis (pôle Vente à Distance) enregistre une baisse de 7,6% de son chiffre d'affaires pour atteindre 126,9 M€,
 - le chiffre d'affaires des activités interactives (Internet, Mobile, télévision de rattrapage, ...) s'établit à 44,2 M€ contre 41,4 M€ au 30 juin 2008,
 - les droits audiovisuels ont réalisé un chiffre d'affaires de 46,1 M€, en croissance de 22,1%, porté par les bonnes performances des sorties en salle au 1^{er} trimestre,
 - Enfin, le Football Club des Girondins de Bordeaux (F.C.G.B) enregistre un chiffre d'affaires au 30 juin 2009 de 55,5 M€, après un 1^{er} semestre sportif de premier plan (Champion de France et vainqueur de la Coupe de la Ligue).

Malgré le recul des recettes publicitaires de la chaîne M6, le résultat opérationnel courant (EBITA) consolidé s'établit à 107,5 M€ en légère progression (+0,9%), sous l'effet conjugué :

- d'un maintien du coût de la grille M6 et du non-réinvestissement du coût de l'Euro diffusé en juin 2008, entraînant une économie de 46,1 M€,
- des premiers résultats du plan d'économies,
- d'une contribution maintenue des activités de diversifications et d'un accroissement de la contribution des chaînes numériques.

Par segment, les évolutions sont les suivantes :

- l'Antenne M6 contribue à hauteur de 74,0 M€ au résultat opérationnel courant, contre 79,7 M€ au 30 juin 2008, avec un coût de la grille qui s'établit à 148,4 M€, soit une baisse de 23,7% (+0,3% hors surcoût de l'Euro 2008),
- les chaînes numériques enregistrent une forte progression de leur contribution au résultat opérationnel courant, qui atteint 12,1 M€ contre 7,7 M€ au 30 juin 2008,
- les diversifications et droits audiovisuels dégagent une contribution au résultat opérationnel courant consolidé de 22,6 M€ au 30 juin 2009, contre 21,5 M€ en 2008, soit un niveau de marge opérationnelle courante stable à 7,8%.

Les charges de groupe non affectées directement aux activités opérationnelles pèsent pour - 1,3 M€ contre -2,4 M€ au 30 juin 2008. Ces charges se rapportent notamment au coût des plans de souscription d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions.

La marge opérationnelle courante consolidée atteint 15,8% contre 15,0% au 30 juin 2008.

Le résultat opérationnel consolidé s'élève à 106,8 M€, contre 107,9 M€ au 30 juin 2008.

Le résultat financier s'établit à 10,5 M€ traduisant principalement la revalorisation de l'actif financier constitué des titres Canal+ France et de l'option de vente attachée, mais aussi l'impact de la baisse des taux d'intérêt sur le rendement moyen des placements de trésorerie et le niveau des charges d'intérêts.

Le résultat des sociétés mises en équivalence est négatif de 0,4 M€

Après un impôt sur les résultats de 36,9 M€, le résultat net part du Groupe s'établit à 80,1 M€ (+1,0%) soit une marge nette de 11,8% contre 11,2 % au 30 juin 2008.

2. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

Au 30 juin 2009, le total bilan s'établit à 1 430,5 M€ en léger recul de - 10,2 M€ (- 0,7%) par rapport au 31 décembre 2008.

Les actifs non courants s'élèvent à 377,0 M€, en très forte baisse (- 371,9 M€ soit - 49,7%) par rapport à la clôture 2008.

Cette variation s'explique principalement par la reclassification d'actif non courant à actif courant de la participation de 5,1% dans Canal + France, dont la juste valeur au 31 décembre 2008 s'établissait à 363,0 M€. L'option de vente de ces titres (avec une valeur plancher établie contractuellement à 384,2 M€) dont dispose le Groupe a en effet une maturité désormais inférieure à un an.

Les autres variations des actifs non courants (- 8,9 M€) se rapportent aux participations dans les entreprises associées pour - 6,6 M€ (cession d'Annonces jaunes, pertes de Tyre Dating) et à la variation des droits audiovisuels immobilisés (- 4,3 M€).

Hors trésorerie et équivalents de trésorerie, les actifs courants s'établissent à 1 020,0 M€ en très forte augmentation (+ 368,7 M€ soit + 56,6%) par rapport au 31 décembre 2008.

Cette variation résulte essentiellement de la reclassification d'actif non courant à actif courant de la participation de 5,1% dans Canal + France. Au 30 juin 2009, la juste valeur de ces titres

s'établit à 373,4 M€ compte tenu de leur revalorisation enregistrée en résultat au cours du semestre pour + 10,4 M€

Hormis Canal + France, les actifs courants n'ont pas connu de variations significatives au cours du semestre. Notamment, la dégradation des recettes publicitaires ne se traduit pas par une baisse du poste clients, celui-ci progressant au contraire de + 4,2 M€ Cette évolution est en effet la conséquence d'une forte saisonnalité du niveau des créances liée au chiffre d'affaires publicitaire, un niveau maximal étant en effet généralement atteint à l'issue du 1^{er} semestre.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élèvent à 33,5 M€ et régressent de - 7,0 M€ par rapport au 31 décembre 2008.

Au passif du bilan, les capitaux propres part du Groupe s'élèvent à 767,4 M€

Leur variation (- 27,8 M€) s'explique principalement par la distribution de dividendes (- 109,3 M€) et le résultat net du 1^{er} semestre (+ 80,1 M€).

Les autres éléments composant le passif (passifs courants et non courants) s'établissent à 663,3 M€ en progression de + 17,6 M€ (+ 2,7%).

Hormis la croissance de l'endettement de 40,0 M€ consécutive au tirage sur les lignes de crédit mises en place en 2008 pour un montant total de 135 M€, les autres postes constitutifs des passifs courants et non courants s'inscrivent en baisse de - 22,4 M€. Cette évolution se rapporte à une légère diminution du délai de paiement des fournisseurs, les dettes fournisseurs et les comptes rattachés évoluant à la baisse pour - 22,5 M€

3. ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS

Au 30 juin 2009, les engagements donnés par le groupe s'élèvent à 951,2 M€ contre 738,7 M€ au 31 décembre 2008.

Cette augmentation significative des engagements donnés (+ 212,5 M€) résulte principalement des évolutions suivantes :

- Les engagements d'achats de droits et engagements de coproductions nets des avances versées s'élèvent à 787,4 M€ en croissance de + 237,7 M€; cette variation se rapporte principalement à la chaîne M6 pour + 227,9 M€ correspondant aux engagements pris par la chaîne dans le cadre de nouvelles acquisitions nettes des inscriptions au bilan en stocks des droits amenés à être consommés.
- Les engagements en lien avec les contrats de transport et de diffusion des chaînes s'élèvent à 121,8 M€ en baisse de - 19,2 M€ par rapport au 31 décembre 2008. Cette baisse résulte principalement de l'exécution du contrat de diffusion analogique de la chaîne M6, la date de fin de contrat retenue correspondant à la date d'extinction du signal analogique prévu par la Loi (30 novembre 2011). Les engagements liés à la diffusion numérique (TNT) de M6, W9, Paris Première et TF6 (à hauteur de 50%) reculent légèrement, le nouveau coût résultant de l'extension des zones de couvertures TNT en 2009 étant plus que compensé par l'exécution des contrats établis jusqu'en 2008.

Au 30 juin 2009, les engagements reçus par le groupe s'élèvent à 111,6 M€ contre 106,5 M€ au 31 décembre 2008.

La variation est en majeure partie constituée d'engagements d'achat de droits audiovisuels auprès de SND donnés par des diffuseurs (+ 10,5 M€), de recettes contractuellement garanties dans le cadre des autres activités de diversifications (+ 7,5 M€) et de l'évolution (- 12,4 M€) des engagements reçus de Canal + France et des autres principaux distributeurs au titre de la distribution des chaînes du Groupe, à mesure de l'exécution des contrats.

4. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent à + 100,0 M€ au 30 juin 2009 à un niveau assez proche de celui relevé au 30 juin 2008 (+ 96,3 M€).

Cette légère progression résulte néanmoins d'évolutions contrastées :

- la capacité d'autofinancement avant impôt dégagée par le Groupe progresse de + 8,8 M€ pour s'établir à + 152,8 M€ en dépit d'un recul de - 1,1 M€ du résultat courant avant impôt. Le résultat du premier semestre 2009 est en effet marqué par une progression nette de + 11,0 M€ de charges comptables sans incidence sur la trésorerie telles que, notamment, amortissements, dotations et charge liée à l'application de IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions* ;
- la variation du besoin en fonds de roulement (« BFR »), hors créances et dettes d'impôt, se traduit par un emploi de la trésorerie pour - 31,3 M€ à un niveau supérieur à celui enregistré au premier semestre 2008 (- 8,4 M€). Toutefois, hors avances versées en 2007 au titre de l'achat des droits de l'Euro 2008, la variation du premier semestre 2008 se serait établie à - 34,5 M€. La variation constatée au premier semestre 2009 est donc comparable à celle constatée au cours des six premiers mois de 2008. La principale évolution du BFR se rapporte aux dettes d'exploitation avec un emploi de 22,0 M€;
- le décaissement lié à l'impôt sur les sociétés s'établit à - 21,5 M€ contre - 39,3 M€ décaissés au 1^{er} semestre 2008. Cette variation d'une période à une autre (- 45,3%) est le reflet de l'évolution de la charge d'impôt de l'exercice 2007 à l'exercice 2008 (- 36,3%), la charge d'une année déterminant le niveau d'acomptes versés l'année suivante.

Les flux de trésorerie affectés aux investissements consomment la trésorerie dégagée par l'exploitation à hauteur de - 32,8 M€. Les investissements nets s'étaient établis à - 68,8 M€ au premier semestre 2008.

- Les investissements de croissance ou non récurrents se traduisent par une ressource de + 0,5 M€ au titre des six premiers mois de 2009, les acquisitions, dont principalement le complément de prix versé dans le cadre de l'acquisition de Cyréalys, ayant été inférieures aux cessions, dont celle de la participation du Groupe dans Annonces Jaunes ; au premier semestre 2008, les investissements de croissance ou non récurrents avaient consommé la trésorerie pour - 24,5 M€;
- Les investissements plus récurrents (achats de droits par SND, achats et ventes de joueurs par le FC Girondins de Bordeaux, renouvellement des équipements techniques) reculent passant de -44,3 M€ au 30 juin 2008 à - 33,3 M€ au 30 juin 2009 ; ce recul (- 10,0 M€) est principalement lié à une activité plus ciblée de SND sur le marché des droits (- 11,6 M€).

Les flux de trésorerie résultant des opérations de financement constituent un emploi à hauteur de – 74,2 M€ quand ces flux s'établissaient à – 90,4 M€ au premier semestre 2008.

Cette variation de + 16,2 M€ s'explique comme suit :

- les dividendes versés ont reculé (– 19,4 M€) à – 109,3 M€ sous l'effet de la baisse du dividende versé par action (-15%) entre 2008 et 2009 (– 15 centimes d'euro par action) ;
- le programme de rachat d'actions n'a pas été mis en œuvre au cours du premier semestre 2009 alors qu'il avait pesé sur la trésorerie pour – 13,7 M€ au cours du premier semestre 2008. Les autres décaissements liés aux opérations sur les actions propres (achats dans le cadre d'attribution, contrat de liquidité) s'établissent dans le semestre à – 4,6 M€ quand ils ressortaient à – 11,8 M€ pour la même période en 2008 ; l'amélioration de trésorerie qui résulte de ces deux évolutions s'établit ainsi à + 20,9 M€ ;
- dans le cadre des lignes de trésorerie mises en place en 2008 (85 M€ auprès d'établissements bancaires, 50 M€ auprès du principal actionnaire du Groupe, Bayard d'Antin), 40 M€ ont été tirés afin de répondre au besoin de financement ; les lignes de crédit avaient été tirées à hauteur de 65 M€ au 30 juin 2008.

Le semestre se traduit donc par une diminution de la trésorerie de – 7,0 M€ quand le premier semestre 2008 s'était conclu par une consommation de la trésorerie pour un montant total de – 62,9 M€

La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'établissent ainsi à + 33,5 M€ au 30 juin 2009 contre + 26,2 M€ au 30 juin 2008.

Compte tenu des lignes de financement utilisées, le Groupe affiche une dette nette de – 8,3 M€ alors celle-ci s'élevait à – 41,2 M€ au 30 juin 2008.

C. EVENEMENTS POST - CLOTURE

A la connaissance de la société, aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} juillet 2009 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe.

D. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET DES PRINCIPALES INCERTITUDES

1. Risques et incertitudes concernant le semestre écoulé

Les principaux risques et incertitudes auxquels est soumis le Groupe sont détaillés dans le Document de Référence 2008 enregistré auprès de l'AMF en date du 30 mars 2009 et disponible sur le site www.amf-france.org ainsi que sur le site de la société www.groupepm6.fr. Y sont notamment décrits les facteurs de risques, les assurances et les couvertures des risques ainsi que la méthode de provisionnement des risques et litiges.

Les évolutions récentes éventuelles concernant les litiges sont décrites dans le paragraphe A. 5 du présent rapport semestriel d'activité. Les risques financiers résultant des affaires en cours ont été estimés prudemment et provisionnés si nécessaires dans les comptes du Groupe. Par

ailleurs, une mise à jour des expositions, sensibilités et couvertures éventuelles des risques de marché est détaillée en note 20.3 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés.

A la connaissance de la société, aucun événement survenu depuis le 1^{er} janvier 2009, hors éléments déjà mentionnés, ne modifie la description des principaux risques et incertitudes telle qu'effectuée dans le document de référence.

2. Risques et incertitudes concernant le second semestre

Les activités du Groupe sont pour partie soumises à des effets de saisonnalité, dont les principes généraux sont détaillés en note 5 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés.

Plus spécifiquement concernant l'exercice 2009, les éléments suivants peuvent être ajoutés :

- Compte tenu de la faible visibilité dont il dispose sur ses recettes publicitaires, le Groupe M6 n'est pas en mesure de fournir d'éléments précis à ce stade sur les tendances pour l'ensemble du second semestre. Néanmoins, il apparaît vraisemblable que le marché publicitaire TV restera soumis, sur le second semestre, à une forte pression conjoncturelle.
- La baisse du coût des programmes de la chaîne M6 au premier semestre, qui s'établit à - 23,7%, s'explique par la diffusion au mois de juin des matchs de l'Euro 2008 et le non-réinvestissement au 1^{er} semestre 2009 de la somme correspondante (coût net : 46.5M€). Cette évolution n'est donc pas représentative de l'évolution sur année pleine ; le Groupe M6 a indiqué que, sur l'exercice 2009, le coût des programmes de la chaîne M6 serait susceptible de s'établir aux alentours de 300 M€, soit un objectif de stabilité hors coût de l'Euro 2008.
- Le Groupe poursuivra la mise en œuvre de son plan d'économies, avec un objectif annuel en 2009 de 10 M€ de réduction des coûts.
- Les résultats des chaînes numériques, et en particulier de W9, sont exposés à l'incertitude sur leurs recettes publicitaires et à un effet de saisonnalité sur les coûts de grille, lié à la mise en place en septembre des nouveaux programmes pour la saison.
- Les résultats du FC Girondins de Bordeaux réalisés au cours du 1^{er} semestre ne sont pas extrapolables sur l'année civile.

En conclusion, le Groupe souhaite donc rappeler que, compte tenu des incertitudes liées au contexte économique actuel, de la saisonnalité traditionnelle de ses activités ainsi que de l'économie réalisée au 1^{er} semestre 2009 sur le coût de la grille M6, le niveau de résultat courant opérationnel au 30 juin 2009 ne peut servir de base d'extrapolation pour ce même indicateur sur l'ensemble de l'exercice.

E. PARTIES LIEES

Les informations concernant les transactions réalisées avec les parties liées sont détaillées en note 28 de l'annexe aux comptes consolidés semestriels résumés.

COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30 JUIN 2009

A.	COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30/06/2009	20
1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	20
2.	ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE	21
3.	TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	22
4.	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	23
B.	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	24
1.	FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE	24
2.	INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE	24
3.	PRÉPARATION ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	24
4.	IMPACTS DES CHANGEMENTS DE METHODES	26
5.	SAISONNALITE	27
6.	REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	27
7.	INFORMATIONS SECTORIELLES	27
8.	AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES	29
8.1.	Autres produits opérationnels	29
8.2.	Consommations et autres charges opérationnelles	29
8.3.	Amortissement, dépréciation, différences de change et coûts des stocks inclus dans les charges opérationnelles	29
9.	REMUNERATIONS EN ACTIONS	30
10.	RESULTAT FINANCIER	32
11.	IMPÔT SUR LE RESULTAT	32
12.	RÉSULTAT PAR ACTION	34
13.	DIVIDENDES VERSÉS	34
14.	GOODWILL	34
15.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	35

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35
17. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	36
18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS	36
19. STOCKS	37
20. INSTRUMENTS FINANCIERS	37
20.1. Risque de crédit	37
20.2. Risque de liquidité	39
20.3. Risque de marché	39
20.4. Effet en résultat des instruments financiers	42
21. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	42
22. CAPITAUX PROPRES	43
22.1. Politique de gestion du capital	43
22.2. Actions composant le capital de Métropole Télévision	44
22.3. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat	45
23. DETTES FINANCIÈRES	45
24. PASSIFS FINANCIERS	46
25. INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE	46
26. PROVISIONS	47
27. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS	48
28. PARTIES LIÉES	49
28.1. Identification des parties liées	49
28.2. Transactions avec les actionnaires	49
28.3. Transactions avec les coentreprises	50
28.4. Transactions avec les entreprises associées	50
28.5. Transactions avec les dirigeants	50
29. EVÉNEMENTS POST CLÔTURE	51
30. PERIMETRE	51

A. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES AU 30/06/2009

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

ACTIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	30/06/2009	31/12/2008
Goodwill	14	82,8	83,0
Droits audiovisuels	15	79,0	83,3
Autres immobilisations incorporelles	15	72,9	68,0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		234,7	234,3
Terrain	16	14,1	14,1
Constructions	16	68,5	69,4
Autres immobilisations corporelles	16	27,2	25,0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		109,8	108,5
Actifs financiers disponibles à la vente	17	11,1	11,1
Autres actifs financiers non courants	18	4,2	366,9
Participations dans les entreprises associées		-	6,6
ACTIFS FINANCIERS		15,3	384,6
Actifs d'impôts différés		17,2	21,5
ACTIF NON COURANT		377,0	748,9
Stocks de droits de diffusion	19	206,4	206,3
Autres stocks	19	25,2	25,9
Créances clients nettes	20.1	264,6	260,4
Impôts courants		1,4	12,4
Autres actifs	20.1	148,8	146,2
Instruments financiers dérivés		-	0,1
Actifs financiers	18	373,6	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	21	33,5	40,5
ACTIF COURANT		1 053,5	691,8
TOTAL ACTIF		1 430,5	1 440,7

PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	30/06/2009	31/12/2008
Capital social	22.2	51,6	51,6
Prime d'émission		24,3	24,3
Actions propres		(11,3)	(9,7)
Réserves consolidées		623,1	593,6
Autres réserves	22.3	(0,4)	(3,1)
Résultat net part du Groupe		80,1	138,4
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		767,4	795,1
INTERETS MINORITAIRES		(0,2)	(0,1)
CAPITAUX PROPRES		767,2	795,0
Provisions	25	5,3	5,1
Dettes financières	23	5,1	5,0
Autres passifs financiers		-	-
Dettes sur immobilisations		13,0	13,2
Autres dettes		0,4	0,6
Passifs d'impôts différés		12,8	14,1
PASSIF NON COURANT		36,6	38,0
Provisions	26	69,5	69,4
Dettes financières	23	41,0	1,1
Autres passifs financiers	24	0,5	5,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20.2	345,7	368,2
Autres dettes d'exploitation	20.2	57,9	67,7
Impôts courants		4,2	2,1
Dettes fiscales et sociales	20.2	84,5	74,9
Dettes sur immobilisations		23,4	19,2
PASSIF COURANT		626,7	607,7
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		1 430,5	1 440,7

2. ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	Note n°	30/06/2009	30/06/2008
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
Chiffre d'affaires		678,3	709,1
Autres produits opérationnels	8.1	4,5	3,3
Total des produits opérationnels		682,8	712,4
Consommations et autres charges opérationnelles	8.2	(364,8)	(427,1)
Charges de personnel (yc participation)		(124,8)	(116,1)
Impôts, taxes et versements assimilés		(34,5)	(30,1)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations (nettes de reprises)	8.3	(51,8)	(33,1)
Perte de valeur des actifs non amortissables	14	-	-
Total des charges opérationnelles		(576,0)	(606,4)
Plus-value sur cessions d'immobilisations		-	1,8
Résultat opérationnel		106,8	107,9
Produit de la trésorerie		0,8	2,3
Coût de l'endettement		(0,3)	(1,1)
Réévaluation des instruments dérivés		(0,1)	0,3
Produit de cession des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Autres éléments financiers		10,0	9,9
Résultat financier	10	10,5	11,4
Part dans les sociétés associées		(0,4)	(1,3)
Résultat courant avant impôt		116,9	118,0
Impôt sur le résultat	11	(36,9)	(38,8)
Résultat net des activités poursuivies		80,0	79,2
Profit ou perte après impôt des activités abandonnées		-	-
Résultat net consolidé		80,0	79,2
Résultat net part du Groupe		80,1	79,2
Intérêts minoritaires		(0,1)	(0,0)
Résultat net part du Groupe par action (en euros)	12	0,622	0,614
Résultat net part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)		0,622	0,614
Résultat net dilué part du Groupe par action (en euros)		0,622	0,614
Résultat net dilué part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros)		0,622	0,614
RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE			
Résultat net consolidé		80,0	79,2
Variation de la valeur des instruments dérivés		4,0	10,8
Variation des écarts de conversion		(0,1)	(0,7)
Pertes et gains actuariels		0,2	0,6
Impôts relatifs aux éléments directement crédités ou débités dans les capitaux propres		(1,5)	(3,9)
Autres éléments du résultat global		2,7	6,8
Résultat global de la période		82,7	86,0
attribuable au Groupe		82,7	86,0
attribuable aux intérêts minoritaires		-	-

3. TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2009	30/06/2008
Résultat opérationnel	106,8	107,9
Amortissements et provisions hors actifs circulants	45,2	32,0
Plus values et moins values de cession	(0,7)	(2,9)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie *	1,1	5,5
Résultat opérationnel retraité des éléments sans incidence sur la trésorerie	152,4	142,5
Produits perçus de la trésorerie	0,8	2,7
Intérêts payés	(0,3)	(1,1)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT IMPOT	152,8	144,0
Diminution / (Augmentation) des stocks nets	0,6	(2,3)
Diminution / (Augmentation) des créances d'exploitation nettes	(9,9)	(13,4)
(Diminution) / Augmentation des dettes d'exploitation	(22,0)	7,3
VARIATION du BESOIN en FONDS de ROULEMENT	(31,3)	(8,4)
Impôt sur les sociétés décaissé	(21,5)	(39,3)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES OPERATIONNELLES	100,0	96,3
Opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(26,8)	(39,7)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8,5)	(6,8)
Acquisition d'immobilisations financières	-	-
Trésorerie nette résultant d'acquisitions de filiales	(5,0)	(24,7)
Trésorerie nette résultant des cessions de filiales	5,5	0,4
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1,9	2,0
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	0,1	-
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	(32,8)	(68,8)
Opérations de financement		
Augmentation / réduction de capital	-	-
Actifs financiers courants	(0,4)	1,4
Passifs financiers	40,0	62,4
Produits des exercices de stock-options	-	-
Acquisitions d'actions propres	(4,6)	(25,5)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(109,3)	(128,7)
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(74,2)	(90,4)
Flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession	-	-
VARIATION GLOBALE DE TRESORERIE	(7,0)	(62,9)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture	40,5	89,1
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE A LA CLOTURE	33,5	26,2

* principalement liés à la charge comptabilisée conformément à IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions*

4. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

<i>(en millions d'euros)</i>	<i>Nombre d'actions (en milliers)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Actions propres</i>	<i>Réserves consolidées Résultat Groupe</i>	<i>Variations des justes valeurs Ecart de conversion Pertes et gains actuariels</i>	<i>Capitaux propres part du Groupe</i>	<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>Capitaux propres</i>
SITUATION AU 1ER JANVIER 2008	129 934,7	52,0	24,3	(10,2)	735,4	(13,4)	788,0		788,0
<i>Résultats reconnus directement en capitaux propres</i>									
Résultat net					79,2	6,8	6,8	-	6,8
Total des produits et charges comptabilisés					79,2	6,8	86,1	-	86,1
Dividendes distribués					(128,7)		(128,7)	-	(128,7)
Variations de capital de l'entreprise consolidante		(0,4)					(0,4)	-	(0,4)
Coûts des stocks options (IFRS2)					4,1		4,1	-	4,1
Acquisitions/Cessions d'actions propres					(21,0)		(21,0)	-	(21,0)
Autres mouvements					0,4		0,4	-	0,4
SITUATION AU 30 JUIN 2008	128 954,7	51,6	24,3	(10,2)	669,4	(6,6)	728,4	-	728,4
SITUATION AU 1ER JANVIER 2009	128 954,7	51,6	24,3	(9,7)	732,0	(3,1)	795,1	(0,1)	795,0
<i>Résultats reconnus directement en capitaux propres</i>									
Résultat net					80,1	2,7	2,7	-	2,7
Total des produits et charges comptabilisés					80,1	2,7	82,8	(0,1)	82,7
Dividendes distribués					(109,3)		(109,3)	-	(109,3)
Variations de capital de l'entreprise consolidante							-	-	-
Coûts des stocks options (IFRS2)					2,1		2,1	-	2,1
Acquisitions/Cessions d'actions propres				(1,7)	(1,9)		(3,6)	-	(3,6)
Autres mouvements					0,3		0,3	-	0,3
SITUATION AU 30 JUIN 2009	128 954,7	51,6	24,3	(11,3)	703,2	(0,4)	767,4	(0,2)	767,2

B. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES

Sauf indication contraire, tous les montants cités dans l'annexe sont libellés en millions d'euros.

1. FAITS MARQUANTS DU SEMESTRE

Le 5 janvier 2009, le groupe a procédé à l'arrêt de la diffusion des décrochages locaux, entraînant une cessation partielle de l'activité de ceux-ci, dont les conséquences sociales ont été encadrées par un plan de sauvegarde de l'emploi. Ce plan, dont le coût a été en majeure partie anticipé dès 2008 dans les comptes du Groupe, a été entériné en date du 30 janvier 2009 par le Comité d'Entreprise et mis en œuvre au cours du 1^{er} semestre.

Le 26 février 2009, les groupes M6 et PagesJaunes Groupe ont annoncé la fin de leur partenariat dans le domaine des petites annonces immobilières et automobiles sur Internet, compte tenu du ralentissement économique touchant les acteurs de ces segments de marché. Au regard de cette inflexion stratégique, le Groupe M6 a cédé sa participation de 34% détenue dans annoncesjaunes.fr à PagesJaunes Groupe. La perte de valeur résultant de cette cession avait été constatée dans les comptes de l'exercice 2008.

Le 3 mars 2009, le Conseil Constitutionnel a validé l'essentiel des dispositions de la loi audiovisuelle, qui a été promulguée le 7 mars 2009. Les dispositions de la loi conduisent à une suppression partielle de la publicité commerciale sur les antennes nationales des chaînes de France Télévision, à une extension du temps de publicité commercialisable et à l'instauration d'une nouvelle taxe sur le chiffre d'affaires des chaînes.

2. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Les états financiers consolidés au 30 juin 2009 du groupe dont Métropole Télévision est la société mère (le Groupe) ont été arrêtés par le Directoire du 27 juillet 2009 et examinés par le Conseil de Surveillance du 28 juillet 2009. Ils sont constitués des états financiers résumés et d'une sélection de notes explicatives.

Métropole Télévision est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, domiciliée au 89 avenue Charles de Gaulle, à Neuilly-sur-Seine en France. Elle est cotée à Paris sur le compartiment A d'Euronext (code ISIN FR0000053225). Elle est en outre consolidée suivant la méthode de l'intégration globale par le Groupe RTL coté sur les marchés de Bruxelles et de Luxembourg.

3. PRÉPARATION ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DECLARATION DE CONFORMITE ET BASES DE PREPARATION

Les comptes consolidés du premier semestre 2009 ont été préparés en conformité avec IAS 34 - *Information financière intermédiaire* et sur la base d'états financiers résumés conformes aux normes IFRS telles qu'endossées par l'Union Européenne.

Le référentiel IFRS adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2009 est disponible à la rubrique Normes et interprétations IAS/IFRS, SIC et IFRIC adoptées par la Commission sur le site suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm.

Les comptes semestriels n'incluent donc pas l'intégralité des informations nécessaires à l'établissement de comptes annuels. Ils doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2008.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées par le Groupe pour établir les comptes consolidés au 30 juin 2009 sont comparables à celles appliquées au 31 décembre 2008, à l'exception des nouvelles normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009.

NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRETATIONS EN VIGUEUR AU SEIN DE L'UNION EUROPEENNE ET D'APPLICATION OBLIGATOIRE POUR LES EXERCICES OUVERTS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2009

L'adoption de ces textes affecte uniquement le format et l'étendue des informations présentées dans les comptes :

- IFRS 8 – *Secteurs opérationnels* : cette norme, d'application obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2009, impose de retenir l'approche de la direction (*management approach*) pour présenter sa performance financière et ses segments opérationnels ;
- IAS 1 révisée - *Présentation des états financiers*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009 ;
- Amendement à IAS 23 – *Coûts d'emprunt*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009 ; cet amendement supprime l'option de comptabilisation en charges des coûts d'emprunt et rend leur capitalisation obligatoire pour les actifs éligibles hormis ceux évalués à la juste valeur et certaines catégories de stocks ;
- Amendement à IAS 32 et IAS 1 – *Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation*, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009 ; en vertu de ces modifications, certains instruments émis par des entreprises actuellement classés comme passifs, alors qu'ils présentent des caractéristiques proches de celles d'actions ordinaires, doivent être classés comme capitaux propres. Les entreprises doivent fournir des informations supplémentaires relatives à ces instruments ;
- Amendements à IFRS 2 – *Paiement fondé sur des actions : conditions d'acquisition des droits et annulations*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009 ;
- Améliorations des IFRS – *Recueil d'amendements aux IFRS*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009, sauf IFRS 5 et IFRS1 applicables au 1^{er} juillet 2009 ; ces améliorations se répartissent entre les modifications résultant de changements dans la présentation, la comptabilisation et l'évaluation et les modifications relatives aux changements d'ordre terminologique ou rédactionnel ;
- IFRIC 11 - *IFRS 2- Actions propres et transactions intra-groupe*, d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2009. Cette interprétation confirme le traitement à appliquer dans les cas où des instruments de capitaux propres sont accordés aux employés des différentes entités d'un groupe ;
- IFRIC 13 – *Programmes de fidélisation clients* : cette interprétation applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009 traite de l'évaluation et du traitement comptable des produits et services fournis par une entreprise à ses clients dans le cadre de programmes de fidélisation ;
- IFRIC 14 – *IAS 19 Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction* : cette interprétation applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009, expose les règles d'évaluation du plafond, de l'excédent qui peut être comptabilisé comme un actif. Elle explique également comment les actifs ou passifs au titre de retraites peuvent être affectés lorsqu'il existe une obligation de financement minimum d'origine légale ou contractuelle.

APPLICATION DE NOUVELLES NORMES PAR ANTICIPATION DE LEUR DATE D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Le Groupe a choisi de n'appliquer par anticipation aucune norme, amendement de norme ou interprétation dont la date d'application obligatoire est postérieure au 1^{er} janvier 2009. Le Groupe pourrait être concerné par :

- IFRS 3 révisée – *Rapprochements d'entreprises*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 ;
- Amendement à IAS 27 – concernant la détermination du coût d'une participation dans les états financiers individuels, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 ;
- Amendement à IFRS 5, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009 ;
- IFRIC 16 – *Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009.

Le Groupe n'est pas concerné par IFRIC 12 - *Accords de concession de services*, applicable aux exercices ouverts à partir du 29 mars 2009 : cette interprétation fixe les principes généraux de comptabilisation et d'évaluation relatifs aux obligations et aux droits issus des accords de concession de services

NORMES PUBLIEES PAR L'IASB MAIS NON ENCORE APPROUVEES PAR L'UNION EUROPEENNE

Le Groupe pourrait être concerné par :

- Amendement à IAS 39 - *Éléments couverts éligibles*, applicable au 1^{er} juillet 2009 ;
- Amendements à IFRS 7 – *Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers*, applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009;
- Amendement à IFRIC 9 et IAS 39 – *Dérivés incorporés*, applicable aux exercices ouverts à partir du 30 juin 2009;
- Améliorations des IFRS – *Recueil d'amendements aux IFRS*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2010;
- IFRIC 15 – *Accords pour la construction d'un bien immobilier*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009 ;
- IFRIC 17 – *Distributions en nature aux actionnaires*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009;
- IFRIC 18 – *Transfert d'actifs des clients*, applicable aux exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2009.

4. IMPACTS DES CHANGEMENTS DE METHODES

L'application de la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels* constitue un changement de méthode pour le Groupe.

La segmentation de l'activité du Groupe est basée sur le reporting interne régulièrement examiné par le principal décideur opérationnel du Groupe, afin d'évaluer la performance de chaque secteur opérationnel et de leur allouer des ressources.

Les secteurs déterminés sont similaires aux segments d'activité primaires définis lors de l'application de la norme IAS 14.

L'application de la norme IFRS 8 – *Secteurs opérationnels* est alors sans impact sur le résultat et sur la présentation des états financiers et annexes du Groupe.

5. SAISONNALITE

Les activités du Groupe sont pour partie soumises à des effets de saisonnalité et il en résulte généralement un résultat net consolidé du premier semestre supérieur à celui enregistré sur le second semestre.

Notamment, les chaînes pâtissent au cours du second semestre à la fois d'un niveau moindre des recettes publicitaires durant les mois d'été et d'une augmentation des coûts liés aux programmes au moment de la rentrée de septembre et des fêtes de fin d'année. Cette saisonnalité peut cependant être significativement modifiée dans le cas où un ou des événements ponctuels pesant sur le coût des programmes (événements sportifs majeurs par exemple) sont diffusés au cours du premier semestre.

Les activités de vente à distance, plus particulièrement Mistergooddeal, sont marquées par une saisonnalité forte avec un accroissement du chiffre d'affaires et du résultat au second semestre, porté par les ventes réalisées dans le contexte des fêtes de fin d'année.

Le résultat du FC Girondins de Bordeaux est fortement corrélé à la participation et au succès du club dans les compétitions avec éliminations (coupes, compétitions européennes) et à la cession de joueurs. Nonobstant ces éléments, le premier semestre est généralement meilleur que le second, la prime de classement liée à la performance du club en Ligue 1 (championnat de France) étant reconnue au cours du second semestre de la saison sportive qui correspond au premier semestre de l'année civile et de l'exercice du Groupe.

Les autres activités du Groupe sont généralement moins affectées par des effets de saisonnalité.

6. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

ACQUISITIONS DE L'EXERCICE

Le Groupe n'a pas acquis de nouvelles filiales au cours du semestre.

SUIVI DES ACQUISITIONS 2008

Le goodwill dégagé à l'occasion de l'acquisition du Groupe Cyréalys a été ajusté en fonction de la revalorisation de la dette liée au complément de prix. Le montant du goodwill s'élève à 40,2 M€.

7. INFORMATIONS SECTORIELLES

Depuis le 1er janvier 2009, le Groupe applique IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, afin de présenter son résultat, son bilan et ses investissements par secteur opérationnel pertinent.

Antérieurement, les secteurs opérationnels identifiés et suivis par le Groupe étaient présentés en conformité avec IAS 14, *Information sectorielle*.

Toutefois, les secteurs opérationnels retenus en application d'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, sont similaires aux segments d'activité antérieurement présentés.

Ces secteurs sont en effet ceux sur lesquels est basé le reporting de gestion interne établi mensuellement et communiqué au Directoire ainsi qu'aux décisionnaires opérationnels.

Les indicateurs de performance plus particulièrement suivis sont le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel courant. Sont également analysés régulièrement les capitaux employés et les

investissements réalisés par secteur afin d'apprécier la rentabilité des ressources allouées aux secteurs et de décider de la politique d'investissement future.

Les secteurs opérationnels présentés sont les suivants :

ANTENNE M6

Le secteur regroupe la chaîne M6, reposant sur un modèle économique financé entièrement par la publicité et sur une large diffusion (analogique, numérique SD et HD), et l'ensemble des activités qui y sont principalement associées telles que les activités de production, de coproduction et la régie publicitaire.

CHAINES NUMERIQUES

Le secteur regroupe les chaînes du Groupe dont la diffusion est uniquement numérique (réseau TNT ou dans le cadre des « bouquets » diffusés via le câble ou le satellite). Ces chaînes, qualifiées dans un premier temps de chaînes de complément ou de chaînes thématiques, ont considérablement accru leur part de marché tant en terme d'audience qu'en terme de revenus publicitaires au cours des dernières années.

Le modèle économique des chaînes dites « payantes » repose sur un financement mixte (publicité, reversements des distributeurs) alors que celui des chaînes gratuites (diffusion en TNT SD gratuite) dépend uniquement de la publicité.

DIVERSIFICATIONS ET DROITS AUDIOVISUELS

Le secteur regroupe l'ensemble des activités considérées comme autonomes pour tout ou partie par rapport au métier d'éditeur de chaînes et dont les caractéristiques principales sont notamment : la distribution de biens physiques ou immatériels auprès des consommateurs, la constitution de stocks de marchandises, l'achat pour revente et l'organisation de spectacles.

Les revenus qui en découlent sont constitués principalement des ventes aux consommateurs ou spectateurs ainsi que des ventes à des distributeurs ou diffuseurs spécialisés. La contribution des revenus publicitaires, bien que plus marginale à ce jour pour ce secteur, est en forte croissance.

LES ELIMINATIONS ET RESULTATS NON AFFECTES se rapportent au coût des plans d'option d'achat et de souscription d'actions, au coût des plans d'attribution d'actions gratuites, au résultat des sociétés immobilières et sociétés sans activité et à des retraitements de consolidation non alloués et correspondant essentiellement à l'élimination des marges réalisées entre sociétés du Groupe dans le cadre de cessions d'actifs stockés ou immobilisés.

RESULTAT

Les contributions de chaque secteur opérationnel au compte de résultat sont les suivantes :

	Antenne M6		Chaînes Numériques		Diversifications & Droits Audiovisuels		Eliminations et résultats non affectés		Total	
	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2008	30/06/2009	30/06/2008
Chiffre d'affaires hors-Groupe	318,2	370,2	70,5	63,0	289,5	275,9	0,1	0,1	678,3	709,1
Chiffre d'affaires inter-segments	17,0	16,5	0,7	0,8	14,7	13,1	(32,4)	(30,5)	-	-
Chiffre d'affaires	335,2	386,7	71,2	63,8	304,2	288,9	(32,2)	(30,4)	678,3	709,1
Résultat opérationnel courant (EBITA) des activités poursuivies	74,0	79,7	12,1	7,7	22,6	21,5	(1,3)	(2,4)	107,5	106,5
Amortissement et perte de valeur des actifs incorporels liés aux acquisitions (dont Goodwill)	-	-	-	-	(0,7)	(0,5)	-	-	(0,7)	(0,5)
Résultat de cession de filiales et participations	-	-	-	-	(0,0)	1,8	-	-	(0,0)	1,8
Résultat opérationnel (EBIT) des activités poursuivies	74,0	79,7	12,1	7,7	21,9	22,8	(1,3)	(2,4)	106,8	107,9
Résultat financier									0,1	1,5
Variation de juste valeur de l'actif financier Canal + France									10,5	9,9
Part dans les sociétés mises en équivalence									(0,4)	(1,3)
Résultat avant impôt (EBT) des activités poursuivies									116,9	118,0
Impôt									(36,9)	(38,8)
Résultat net des activités poursuivies									80,0	79,2
Résultat net des activités abandonnées									-	-
Résultat net									80,0	79,2
Part des minoritaires									0,1	0,0
Résultat net part du Groupe									80,1	79,3

BILAN

Les contributions de chaque secteur opérationnel au bilan sont les suivantes :

	Antenne M6		Chaînes numériques		Diversifications et Droits Audiovisuels		Eliminations		Total des activités poursuivies	
	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008
Actif et Passif										
Actif du secteur	539,5	417,1	73,5	74,6	524,0	465,6	(136,4)	(121,5)	1 000,7	835,8
Participation dans les entreprises associées						6,6			-	6,6
Actif non alloué									429,9	598,4
Total Actif	539,5	417,1	73,5	74,6	524,0	472,2	(136,4)	(121,5)	1 430,5	1 440,7
Passif du secteur	294,7	247,9	82,5	80,6	359,2	349,9	(136,4)	(121,5)	600,1	556,8
Passif non alloué									63,1	89,0
Total passif	294,7	247,9	82,5	80,6	359,2	349,9	(136,4)	(121,5)	663,1	645,7
Autres informations sectorielles										
Investissements corporels et incorporels	6,8	18,4	1,3	0,6	38,4	73,4			46,5	92,5
Amortissements	(6,7)	(11,3)	(0,4)	(1,0)	(29,6)	(66,0)			(36,7)	(78,2)
Dépréciations	0,5	(1,0)	(1,0)	(0,1)	(7,6)	5,7			(8,1)	4,7
Autres informations sectorielles non allouées										1,6

Les actifs non alloués correspondent aux disponibilités et autres actifs financiers du Groupe, ainsi qu'aux créances d'impôts. Notamment, ils intègrent les titres Canal + France détenus par M6 Numérique pour un montant de 373,4 M€ au 30 juin 2009 et 363,0 M€ au 31 décembre 2008.

Les passifs non alloués correspondent à l'endettement et autres passifs financiers du Groupe, ainsi qu'aux dettes d'impôts.

N'ayant pas d'activité significative hors de France métropolitaine, le Groupe ne présente pas d'information sectorielle par zone géographique.

8. AUTRES PRODUITS OPERATIONNELS ET AUTRES CHARGES OPERATIONNELLES

8.1. Autres produits opérationnels

Les autres produits opérationnels s'élèvent à 4,5 M€ et sont constitués principalement par :

- les produits de cessions de joueurs de football pour 0,7 M€ contre 1,2 M€ au 30 juin 2008 ;
- les produits des subventions d'exploitation pour 1,5 M€ contre 1,6 M€ au 30 juin 2008.

8.2. Consommations et autres charges opérationnelles

	30/06/2009	30/06/2008
Consommation de droits de diffusion et programmes de flux	(78,7)	(71,2)
Consommations de stocks de marchandises	(77,9)	(80,7)
Autres services extérieurs	(207,3)	(273,6)
Pertes de change opérationnelles	(0,3)	(0,1)
Autres charges	(0,5)	(1,5)
Consommations et autres charges opérationnelles	(364,8)	(427,1)

8.3. Amortissement, dépréciation, différences de change et coûts des stocks inclus dans les charges opérationnelles

	30/06/2009	30/06/2008
Amortissements et dépréciations des droits audiovisuels	(27,0)	(18,1)
Amortissements et dépréciations des parts producteurs	(2,6)	(2,2)
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	(9,3)	(7,3)
Amortissements des immobilisations corporelles	(6,0)	(5,0)
Dépréciations des stocks de droits de diffusion	(3,2)	(1,7)
Autres dépréciations	(3,8)	1,1
Perte de valeur des goodwill	-	-
Total dotations (nettes des reprises)	(51,8)	(33,1)

9. REMUNERATIONS EN ACTIONS

PLANS OCTROYES EN 2009

Au 30 juin 2009, aucune nouvelle attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites n'a été décidée par le Directoire.

EVALUATION A LA JUSTE VALEUR DE L'AVANTAGE ACCORDE AUX SALARIES

En application d'IFRS 2 - *Paiement fondé sur des actions* et d'IFRS 1 - *Première adoption des IFRS*, les attributions d'option d'achat et de souscription d'actions et les attributions d'actions gratuites octroyées depuis le 7 novembre 2002 ont fait l'objet d'une évaluation à leur juste valeur à la date d'octroi.

La juste valeur des attributions d'options d'achat et de souscription d'actions a été appréciée sur la base d'un modèle binomial de valorisation d'option.

La juste valeur des attributions d'actions gratuites s'apprécie comme la valeur de l'action à la date d'octroi diminuée de la valeur actuelle des dividendes futurs estimés sur la période d'indisponibilité.

CARACTERISTIQUES DES PLANS ET JUSTE VALEUR DE L'AVANTAGE OCTROYE

Les principales caractéristiques des plans d'option d'achat, de souscription et d'attribution gratuite d'actions ouverts au 30 juin 2009, ou expirés au cours du premier semestre 2009, et pour lesquels, en application des dispositions de l'IFRS 1 - *Première adoption des IFRS*, il est procédé à une évaluation à la juste valeur de l'avantage accordé aux salariés, sont les suivantes :

	Modèle	Cours de référence	Prix d'exercice	Volatilité historique	Taux sans risque	Rendement attendu	Juste valeur unitaire
Plans de souscription d'actions							
Du 28/04/04	Binomial	24,97	24,97	52,3%	3,32%	4,34%	9,84
Du 02/06/05	Binomial	20,17	19,94	41,8%	3,24%	5,24%	6,10
Du 06/06/06	Binomial	24,63	24,60	43,1%	4,02%	3,81%	8,57
Du 02/05/07	Binomial	26,55	27,52	37,8%	4,40%	3,99%	7,94
Du 06/05/08	Binomial	15,22	14,73	40,0%	4,39%	6,30%	3,59
Plans d'attribution gratuite d'actions							
Du 06/06/06		24,63	N/A	N/A	4,02%	3,81%	22,82
Du 02/05/07		26,55	N/A	N/A	4,40%	3,99%	24,51
Du 06/05/08		15,22	N/A	N/A	4,39%	6,30%	13,42

La maturité retenue correspond pour l'ensemble des plans de souscription d'actions à la période d'indisponibilité partielle (4 ans) augmentée de 2 années, les options étant exerçables sur une durée de 3 ans après la fin de la période d'indisponibilité partielle.

Sur la base du taux de départ historiquement constaté, il est posé comme hypothèse que 20% des options ne seront pas exercées compte tenu du départ de bénéficiaires avant la date d'exercice. Le coût des plans de souscription d'actions est ajusté en fonction du taux de départ réel quand ce dernier dépasse le taux initialement retenu de 20%.

La maturité retenue correspond pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites à la période d'indisponibilité (2 ans). Il est en outre posé comme hypothèse que 10 à 15% des actions ne seront pas livrées compte tenu du départ de bénéficiaires au cours de la période d'indisponibilité.

Sur le semestre, le solde des options et actions attribuées a évolué comme suit :

	Attribution à la date du plan	Solde 31/12/2008	Attribution	Exercice	Annulation	Solde 30/06/2009
Plans de souscription d'actions	5 389 075	4 082 975	-	-	549 400	3 533 575
Du 07/06/02	710 500	392 500	-	-	392 500	-
Du 25/07/03	713 500	457 000	-	-	23 000	434 000
Du 14/11/03	20 000	20 000	-	-	-	20 000
Du 28/04/04	861 500	567 500	-	-	24 000	543 500
Du 02/06/05	635 500	459 250	-	-	19 000	440 250
Du 06/06/06	736 750	584 250	-	-	34 000	550 250
Du 02/05/07	827 500	731 750	-	-	33 250	698 500
Du 06/05/08	883 825	870 725	-	-	23 650	847 075
Plans d'attribution gratuite d'actions	469 026	448 531	-	112 168	63 018	273 345
Du 02/05/07	188 306	171 211	-	112 168	22 826	36 217
Du 06/05/08	280 720	277 320	-	-	40 192	237 128

Les annulations enregistrées au cours du semestre résultent soit de départs de bénéficiaires avant ouverture de la période d'exercice de leurs droits, soit de l'expiration de plans dans des conditions de marché n'ayant pas rendu possible l'exercice de la totalité des droits.

Les données relatives aux plans d'attribution d'actions gratuites sont celles de référence correspondant à l'atteinte des objectifs de performance fixés dans la cadre des plans de 2007 et 2008. Elles n'incluent donc pas la réévaluation du nombre d'actions attribuées en fonction de la surperformance.

Le nombre d'actions définitivement acquises dans le cadre du plan du 2 mai 2007 s'élève à 113 612, compte tenu du dépassement des objectifs financiers attachés au plan.

Néanmoins, l'attribution de 36 217 actions gratuites a été gelée car dépendante de l'atteinte d'objectifs de profitabilité estimée sur les exercices cumulés 2008 et 2009.

Le nombre d'actions définitivement acquises dans le cadre du plan du 6 mai 2008 a été estimé à ce jour à 222 156, compte tenu du dépassement probable des objectifs financiers et des départs de salariés constatés.

CHARGE COMPTABILISEE AU COURS DU PREMIER SEMESTRE 2009

Compte tenu des données précédemment présentées et en évaluant la charge des plans d'attribution gratuite d'actions sur la base du nombre d'actions probablement livrées, il en résulte les impacts suivants dans le compte de résultat sur la ligne « charges de personnel » :

	Charges de personnel	
	<u>30/06/2009</u>	<u>30/06/2008</u>
Plans de souscription d'actions		
Du 28/04/04	-	(0,8)
Du 02/06/05	0,0	0,3
Du 06/06/06	0,5	0,6
Du 02/05/07	0,6	0,7
Du 06/05/08	0,3	0,1
Plans d'attribution gratuite d'actions		
Du 06/06/06	-	1,7
Du 02/05/07	(0,0)	1,2
Du 06/05/08	0,7	0,3
Charge totale	<u>2,1</u>	<u>4,1</u>

L'annulation non significative de charges liées au plan du 2 mai 2007 résulte d'un ajustement du taux de départ des salariés avant la date d'exercice et du niveau d'atteinte des objectifs financiers.

10. RESULTAT FINANCIER

	30/06/2009	30/06/2008
Intérêts sur emprunts associés et banques	(0,3)	(1,1)
Intérêts capitalisés sur retraite	(0,1)	(0,2)
Réévaluation des instruments dérivés	(0,1)	(0,5)
Autres éléments financiers	(1,7)	(0,0)
Charges financières	(2,2)	(1,8)
	30/06/2009	30/06/2008
Produits des placements	0,8	1,9
Divers produits d'intérêts	0,0	0,4
Réévaluation des instruments dérivés	0,0	0,6
Produits de cession des actifs financiers disponibles à la vente	-	-
Variation de la juste valeur de l'actif financier Canal+ France	10,5	10,1
Autres éléments financiers	1,4	0,2
Revenu financier	12,8	13,2
RESULTAT FINANCIER	10,5	11,4

La baisse des taux d'intérêts au 1^{er} semestre 2009 impacte à la fois les intérêts sur emprunts, en baisse de 0,8 M€, et les produits de placements, en baisse de 1,2 M€.

11. IMPÔT SUR LE RESULTAT

La société Métropole Télévision a déclaré se constituer, à compter du 1er janvier 1988, mère d'un Groupe au sens des dispositions des articles 223-a et suivants du CGI.

Toutes les sociétés françaises du Groupe soumises à l'impôt sur les sociétés et détenues à plus de 95 % directement ou indirectement par Métropole Télévision de manière continue sur l'exercice sont intégrées fiscalement.

Les composants de l'impôt sur les bénéfices sont les suivants :

	30/06/2009	30/06/2008
<i>Impôt exigible :</i>		
Charge d'impôt exigible de l'exercice	(34,5)	(21,0)
<i>Impôt différé :</i>		
Naissance et renversement des différences temporelles	(2,4)	(17,7)
Total	(36,9)	(38,8)

Le taux d'imposition différé retenu pour 2009 et 2008 est identique, à savoir 34,43%.

Les impôts différés liés aux ajustements par situation nette sont les suivants :

	30/06/2009	Variations	31/12/2008
Réévaluation à la juste valeur des contrats de change (couverture de flux de trésorerie)	0,1	0,2	(0,2)
Pertes et gains actuariels IAS 19	(0,1)	(0,1)	(0,1)
Forward sur rachat d'actions propres	0,0	(1,5)	1,5
Total	(0,1)	(1,3)	1,2

Le rapprochement entre la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt en vigueur au résultat avant impôt et la charge d'impôt obtenue en appliquant le taux d'impôt réel du Groupe est le suivant:

	30/06/2009	30/06/2008
Résultat net part du Groupe	80,1	79,2
Intérêts minoritaires	0,1	0,0
Profit ou perte après impôt des activités en cours de cession		
Impôt sur le résultat	(36,9)	(38,8)
Part des sociétés associées	(0,4)	(1,3)
Perte de valeur des Goodwill	-	-
Résultat des activités poursuivies avant impôt et perte de valeur des goodwill	117,5	119,3
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(40,4)	(41,1)
Eléments en rapprochement :		
Coût des stocks options	(0,7)	(1,4)
Réévaluation de l'actif financier Canal+ France	3,4	3,2
Autres différences permanentes	0,8	0,5
Charge nette d'impôt réel	(36,9)	(38,8)
Taux effectif d'impôt	31,40%	32,49%

Le montant cumulé des déficits reportables des sociétés du Groupe s'élève à 18,4 M€ au 30 juin 2009. Les déficits ayant fait l'objet d'une activation sous forme d'un impôt différé actif s'élèvent au 30 juin 2009 à 5,5 M€.

Au 30 juin 2009, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé pour des impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines filiales, entreprises associées ou coentreprises du Groupe.

Le paiement de dividendes par le Groupe à ses actionnaires n'a pas de conséquence fiscale.

12. RÉSULTAT PAR ACTION

	30/06/2009	30/06/2008
Bénéfice net attribuable aux actionnaires	80,1	79,2
Perte ou bénéfice attribuable au titre des activités en cours de cession	-	-
Bénéfice net attribuable aux actionnaires au titre des activités poursuivies	80,1	79,2
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) pour le résultat de base par action	128 639 921	129 137 967
Nombre total d'options émises (y compris non dilutives)	3 533 575	4 199 575
Nombre d'actions à rajouter pour constater l'effet de dilution	0	0
Nombre moyen pondéré (hors actions propres) ajusté de l'effet de dilution*	128 639 921	129 137 967
Résultat net par action (en euros)	0,622	0,614
Résultat net par action des activités poursuivies (en euros)	0,622	0,614
Résultat net dilué par action (en euros)	0,622	0,614
Résultat net dilué par action des activités poursuivies (en euros)	0,622	0,614

* Ne comprend que les actions dilutives (au regard des conditions de marché prévalant à la clôture)

Le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte des options de souscription d'action accordées lors des plans en cours, car leur prix d'exercice est supérieur au cours de clôture de l'action ordinaire à la date du 30 juin 2009.

13. DIVIDENDES VERSÉS

	30/06/2009	30/06/2008
Déclarés et versés au cours de l'exercice	109,3	128,7
Dividende versé par action ordinaire (en euros)	0,85	1,00

14. GOODWILL

EVOLUTION

Les goodwill ont évolué comme suit :

	30/06/2009	31/12/2008
A l'ouverture, net des pertes de valeur	83,0	53,5
Acquisitions	-	51,0
Cessions	-	0,0
Affectations	(0,2)	(10,6)
Goodwill des activités en cours de cession	-	-
Autres mouvements	-	(0,4)
Pertes de valeur	-	(10,5)
A la clôture	82,8	83,0
A l'ouverture		
Valeurs brutes	111,7	72,5
Cumul des pertes de valeur	(28,7)	(19,0)
Montant net	83,0	53,5
A la clôture		
Valeurs brutes	111,4	111,7
Cumul des pertes de valeur	(28,7)	(28,7)
Montant net	82,8	83,0

Les mouvements des goodwill sur le premier semestre 2009 résultent uniquement de l'ajustement de la dette réelle du complément de prix Cyréalis.

REPARTITION

Les goodwill se répartissent, par secteur d'activité, de la façon suivante :

Valeur nette		30/06/2009	31/12/2008
Antenne M6		-	-
Chaînes numériques			
	Paris Première S.A.	4,6	4,6
Diversifications			
	M6 Web SAS	40,2	40,5
	Mistergooddeal SA	32,8	32,8
	HSS Group	4,0	4,0
	SND SA	0,8	0,8
	TCM Droits Audiovisuels SNC	0,4	0,4
Total		82,8	83,0

Aucun événement susceptible de mettre en cause la valeur des goodwill n'est survenu sur le premier semestre 2009. Les goodwill feront l'objet d'un test de perte de valeur au cours du second semestre.

15. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Droits audiovisuels	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Goodwill	Total
Au 1er janvier 2009, net des dépréciations et amortissements	83,3	45,9	22,1	83,0	234,3
Acquisitions	5,4	17,6	16,2	-	39,2
Effets de périmètre - montant brut	0,1	-	-	(0,2)	(0,1)
Cessions	(0,1)	(2,0)	-	-	(2,1)
Autres mouvements	-	0,2	-	-	0,2
Reclassements	17,2	0,6	(17,9)	-	(0,0)
Dépréciations	(6,3)	(1,9)	-	-	(8,2)
Dotations d'amortissements 2009	(20,7)	(10,0)	-	-	(30,7)
Effets de périmètre - amortissements cumulés	-	0,0	-	-	0,0
Reprises d'amortissements sur cessions	0,1	1,9	-	-	2,0
Au 30 juin 2009, net des dépréciations et amortissements	79,0	52,5	20,4	82,8	234,7
Au 1er janvier 2009					
Valeur brute	549,5	385,6	22,6	100,6	1 058,3
Amortissements et dépréciations cumulés	(466,2)	(339,6)	(0,6)	(17,6)	(824,0)
Montant net	83,3	45,9	22,1	83,0	234,3
Au 30 juin 2009					
Valeur brute	572,1	435,6	21,0	100,3	1 129,0
Amortissements et dépréciations cumulés	(493,1)	(383,1)	(0,6)	(17,6)	(894,3)
Montant net	79,0	52,5	20,4	82,8	234,7

16. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Construction	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	Total
Au 1er janvier 2009, net des dépréciations et amortissements	14,1	69,4	16,7	6,1	2,2	108,4
Acquisitions	-	0,8	5,2	1,2	0,1	7,3
Acquisitions de filiales (brut)	-	-	-	(0,0)	-	(0,0)
Cessions	-	(0,0)	(2,4)	(0,2)	-	(2,6)
Dotations / Reprises de dépréciations 2009	-	(1,7)	(3,1)	(1,2)	-	(6,0)
Amortissements des acquisitions de filiales	-	-	-	0,0	-	0,0
Reprises d'amortissements sur cessions	-	0,0	2,4	0,2	-	2,6
Au 30 juin 2009, net des dépréciations et amortissements	14,1	68,5	18,8	6,1	2,3	109,8
Au 1er janvier 2009						
Coût ou juste valeur	14,1	99,6	56,3	27,8	2,2	200,0
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(30,3)	(39,6)	(21,7)	-	(91,5)
Montant net	14,1	69,4	16,7	6,1	2,2	108,5
Au 30 juin 2009						
Coût ou juste valeur	14,1	100,4	59,1	28,8	2,3	204,7
Amortissements et dépréciations cumulés	-	(32,0)	(40,3)	(22,7)	-	(94,9)
Montant net	14,1	68,5	18,8	6,1	2,3	109,8

17. ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont constitués des titres de participation détenus par le Groupe dans des sociétés non consolidées et des créances qui s'y rattachent directement.

	Devise de Référence	30/06/2009				31/12/2008			
		Valeur brute	Variations de juste valeur	Juste valeur	% de détention	Valeur brute	Variations de juste valeur	Juste valeur	% de détention
Summit Entertainment	Dollar (\$)	10,9	-	10,9	9,06%	10,9	-	10,9	9,06%
European News Exchange	Euro (€)	0,1	-	0,1	20%	0,1	-	0,1	20%
Autres		-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL		11,1	-	11,1		11,1	-	11,1	

18. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Dans cette catégorie apparaît essentiellement la partie non éliminée des comptes courants détenus sur les coentreprises et considérés comme ayant une échéance supérieure à 1 an. La dette résultant du financement du co-actionnaire est classée en dettes financières non courantes en application du principe de non compensation des actifs et passifs financiers.

Ces comptes courants sont des prêts à taux variables basés sur l'Eonia.

Le Groupe ne détient pas d'actifs financiers non courants à taux fixe.

Les produits générés par ces actifs sont comptabilisés au cours de la période en produits financiers. La comptabilisation initiale de tels prêts se fait à la juste valeur, puis ultérieurement au coût amorti.

	30/06/2009	31/12/2008
Comptes courants d'associés	4,2	3,9
Dépréciations des comptes courants d'associés	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	363,0
Autres actifs financiers	-	-
Autres actifs financiers non courants	4,2	366,9
Comptes courants d'associés	0,1	-
Dépréciations des comptes courants d'associés	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	373,4	-
Autres actifs financiers	-	-
Autres actifs financiers courants	373,6	-

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat sont constitués de l'actif financier Canal+ France.

En raison de la date d'échéance de l'option de vente, l'actif financier Canal+ France a été reclassé en « autre actif financier courant » dans l'état de la situation financière du 30 juin 2009.

La juste valeur de cet actif est réévaluée en contrepartie du résultat financier (voir note 10).

19. STOCKS

	Stocks de droits de diffusion	Stocks de marchandises	Total
Au 1er janvier 2009, net des dépréciations	206,3	25,9	232,2
Acquisitions	91,4	78,2	169,6
Acquisitions de filiales	-	(0,0)	(0,0)
Cessions de filiales	-	-	-
Consommations	(88,2)	(80,0)	(168,2)
(Dotations) / Reprises de dépréciations 2009	(3,2)	1,2	(2,0)
Au 30 juin 2009, net des dépréciations	206,4	25,2	231,6
Au 31 décembre 2008			
Coût ou juste valeur	276,7	36,8	313,5
Cumul des dépréciations	(70,4)	(10,9)	(81,2)
Montant net	206,3	25,9	232,2
Au 30 juin 2009			
Coût ou juste valeur	279,9	34,9	314,8
Cumul des dépréciations	(73,5)	(9,7)	(83,2)
Montant net	206,4	25,2	231,6

20. INSTRUMENTS FINANCIERS

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessous, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques.

20.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

CREANCES CLIENTS

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée par les caractéristiques individuelles des annonceurs publicitaires.

Afin de sécuriser le chiffre d'affaires publicitaire, M6 Publicité fait appel à deux outils complémentaires :

- Des enquêtes de solvabilité, réalisées par des sociétés extérieures spécialisées, sont menées systématiquement sur les nouveaux clients, puis de façon plus récurrente sur le portefeuille clients ;
- Des conditions de paiement différenciées selon les secteurs d'activité et le montant engagé ; les Conditions Générales de Ventes prévoient notamment le paiement d'avance des campagnes pour les annonceurs qui ne rempliraient pas les critères de solvabilité requis.

Grâce à cette politique prudente, le risque de non-paiement des campagnes publicitaires est inférieur à 0,1% du chiffre d'affaires.

Publicité TV : Annonceurs télévision gratuite et chaînes numériques

Cette population d'annonceurs apparaît particulièrement stable, avec plus de 90% de clients récurrents. Cette clientèle est constituée majoritairement de sociétés cotées.

Annonceurs Internet et presse

Ces clients engagent des montants beaucoup plus faibles et opèrent le plus souvent ponctuellement. Le suivi du risque de recouvrabilité lié à ces clients est réalisé par une équipe dédiée sur la base des critères suivants : secteur d'activité, montant unitaire de la campagne, antériorité éventuelle dans la base client, ...

Sur les autres activités, il n'existe pas de risques clients unitaires d'une importance pouvant entamer la rentabilité durable du Groupe.

CONTREPARTIES BANCAIRES

Le Groupe ne fait appel ni à la titrisation, ni à la mobilisation ou à la cession de créances.

Le Groupe reste attentif à la qualité de ses contreparties bancaires. Le Groupe s'est attaché à diversifier les dépositaires des fonds communs de placement dans lesquels la trésorerie excédentaire est investie conformément à la politique de placement décrite à la note 20.3.

Le groupe travaille avec des banques françaises de premier plan, bénéficiant d'une notation "investment grade".

INSTRUMENTS FINANCIERS ACTIFS INSCRITS AU BILAN

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

Cette exposition est la suivante :

30/06/2009			Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	11,1	11,1	-	11,1	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	4,2	4,2	-	-	-	4,2	-	-
Créances clients	264,6	264,6	-	-	-	264,6	-	-
Autres actifs courants	148,8	148,8	-	-	-	148,8	-	-
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers	373,6	373,6	373,4	-	-	0,1	-	-
Equivalent de trésorerie	14,0	14,0	14,0	-	-	-	-	-
Trésorerie	19,4	19,4	19,4	-	-	-	-	-
Actifs	835,8	835,8	406,9	11,1	-	417,8	-	-

31/12/2008			Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	11,1	11,1	-	11,1	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	366,9	366,9	363,0	-	-	3,9	-	-
Créances clients	260,4	260,4	-	-	-	260,4	-	-
Autres actifs courants	146,2	146,2	-	-	-	146,2	-	-
Instruments financiers dérivés	0,1	0,1	-	-	-	-	-	0,1
Actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Equivalent de trésorerie	33,0	33,0	33,0	-	-	-	-	-
Trésorerie	7,5	7,5	7,5	-	-	-	-	-
Actifs	825,2	825,2	403,5	11,1	-	410,5	-	0,1

BALANCE AGEE DES ACTIFS FINANCIERS

L'antériorité des actifs financiers à la date de clôture s'analyse comme suit :

	Clôture		Ni dépréciés ni arrivés à terme		<= 1 mois		2 - 3 mois	
	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008
Actifs financiers non courants	4,3	4,0	4,3	4,0	-	-	-	-
Créances clients brutes	292,8	284,6	219,4	183,1	25,8	25,8	7,0	18,4
Autres créances brutes	153,4	150,2	121,7	144,7	0,0	0,0	-	-
Total	450,6	438,8	345,5	331,8	25,8	25,8	7,0	18,4

	3 - 6 mois		6 - 12 mois		> 1 an		Montant brut déprécié	
	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008
Actifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances clients brutes	4,7	11,3	6,4	13,3	6,7	13,1	22,8	19,7
Autres créances brutes	-	-	-	-	-	-	3,0	5,5
Total	4,7	11,3	6,4	13,3	6,7	13,1	25,8	25,2

Les créances et autres créances sont composées de créances commerciales et d'autres créances liées à l'activité comme les avances et acomptes.

20.2. Risque de liquidité

Celui-ci s'analyse comme le risque que le Groupe encourt s'il n'est pas en mesure d'honorer ses dettes à leur date d'échéance. Afin de gérer le risque de liquidité, le Groupe a mis en place une politique de suivi prévisionnel de sa trésorerie et de ses besoins de financement afin de toujours disposer des liquidités lui permettant de couvrir son passif exigible.

Dans cette perspective, le Groupe dispose d'un encours de lignes de financement mais n'utilise pas de dérivés de crédit.

INSTRUMENTS FINANCIERS PASSIFS INSCRITS AU BILAN

L'exposition maximale au risque de liquidité à la date de clôture est la suivante :

	30/06/2009		Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	5,0	5,0	-	-	-	-	5,0	-
Crédit bail	0,5	0,5	-	-	-	-	0,5	-
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières courantes	40,7	40,7	-	-	-	-	40,7	-
Passifs financiers courants	0,5	0,5	-	-	-	-	-	0,5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	345,7	345,7	-	-	-	-	345,7	-
Dettes sur immobilisations	36,4	36,4	-	-	-	-	36,4	-
Autres passifs courants	57,9	57,9	-	-	-	-	57,9	-
Passifs	486,6	486,6	-	-	-	-	486,1	0,5

	31/12/2008		Ventilation par catégorie d'instruments					
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dettes financières non courantes	4,7	4,7	-	-	-	-	4,7	-
Crédit bail	0,6	0,6	-	-	-	-	0,6	-
Passifs financiers non courants	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes financières courantes	0,8	0,8	-	-	-	-	0,8	-
Passifs financiers courants	5,1	5,1	-	-	-	-	-	5,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	368,2	368,2	-	-	-	-	368,2	-
Dettes sur immobilisations	32,4	32,4	-	-	-	-	32,4	-
Autres passifs courants	67,7	67,7	-	-	-	-	67,7	-
Passifs	479,5	479,5	-	-	-	-	474,4	5,1

ÉCHEANCIER DE LIQUIDITE

La ventilation des dettes du Groupe par échéance est la suivante :

	< 1 an		1 - 5 ans		> 5 ans		Total	
	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2009	31/12/2008
Autres passifs financiers	0,5	5,1	-	-	-	-	0,5	5,1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	345,7	368,2	-	-	-	-	345,7	368,2
Autres dettes d'exploitation	57,9	67,7	0,4	0,6	-	-	58,3	68,3
Dettes fiscales et sociales	84,5	74,9	-	-	-	-	84,5	74,9
Dettes sur immobilisations	23,4	19,2	13,0	13,2	-	-	36,4	32,4
Dettes envers les entreprises associées	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	511,9	535,1	13,4	13,8	-	-	525,3	548,9

20.3. Risque de marché

Il se rapporte au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêts et le prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de définir une stratégie limitant l'exposition du Groupe au risque de marché, sans que le coût de cette stratégie s'avère significatif.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est exposé au risque de change par le biais des contrats d'achat de droits audiovisuels, tant pour la grille de programmes de ses antennes, que pour l'activité de distribution de films en salles. Plus occasionnellement, l'exposition au risque de change affecte le pôle Ventadis dans le cadre de son approvisionnement en marchandises à l'étranger notamment en Asie du Sud Est.

La principale devise utilisée pour les transactions sus citées est le dollar américain.

Afin de se protéger contre des fluctuations aléatoires du marché qui risqueraient de pénaliser son résultat ou de réduire la valeur de son patrimoine, le Groupe a décidé de couvrir ses achats de droits systématiquement dès la signature du contrat. La couverture est alors pondérée en fonction de l'échéance du sous-jacent. Les engagements d'achat de droits sur des périodes supérieures à 24 mois sont couverts partiellement.

Le Groupe n'utilise que des produits simples lui garantissant un montant couvert et un taux maximum de couverture, ce sont pour l'essentiel des achats à terme.

Un rapport sur l'évolution du risque de change est élaboré chaque mois afin d'aider au pilotage de la gestion des risques.

Analyse de la sensibilité au risque de change (USD)

	en M€ (1)	Total
Actifs	4,2	4,2
Passifs	(2,9)	(2,9)
Hors bilan	(26,6)	(26,6)
Position avant gestion	(25,3)	(25,3)
Couvertures	27,4	27,4
Position nette après gestion	2,0	2,0

(1) valorisé au cours de clôture soit 1,3789

L'intégralité du bilan est couvert, ainsi que 92% des engagements hors bilan.

Pour couvrir les risques de marché, le Groupe a procédé au cours du 1^{er} semestre à 15 nouvelles couvertures de change de ses passifs libellés en USD pour une valeur totale de 8 M€ correspondant à la totalité des engagements pris au cours de la période.

L'exposition nette en devises, après prise en compte des couvertures pour l'ensemble du Groupe est une position vendeuse de dollars de 2,0 M€, le risque de perte sur la position nette globale en devise du fait d'une évolution défavorable et uniforme de 1 centime d'euro contre le dollar serait de 0,02 M€.

RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le Groupe est exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la position nette de trésorerie du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché.

L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe et de maximiser les produits de trésorerie.

Les principales caractéristiques des actifs financiers et dettes financières sont les suivantes :

Echéancier des actifs et des dettes financières au 30/06/2009

en M€	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Actifs financiers à taux variable	33,5	0,1	4,2	37,8
Autres actifs financiers à taux fixe	-	-	-	-
Total actifs financiers	33,5	0,1	4,2	37,8
Passifs financiers à taux variable	41,0	0,2	3,6	44,8
Autres passifs financiers à taux fixe		1,3		1,3
Total dettes financières	41,0	1,5	3,6	46,1

Les dettes financières tiennent compte d'un montant de 0,3 M€ de crédit-bail.

Sensibilité des positions nettes à taux variable

en M€	taux variable		non exposé	Total
	< 1 an	> 1 an		
Actifs financiers	33,5	0,1	4,2	37,8
Passifs financiers	(41,0)	(1,5)	(3,6)	(46,1)
Position nette	(7,5)	(1,4)	(0,6)	(8,3)

Au 30 juin 2009, la position nette à taux variable du Groupe est un passif de 8,3 M€ Il est constitué principalement d'une dette bancaire et de placements en OPCVM de trésorerie monétaires ainsi qu'en prêts à taux variable.

Le financement apporté par le Groupe à ses filiales en contrôle conjoint est traité comme un actif financier à hauteur de la quote-part de détention par le coactionnaire. A contrario, le financement apporté par le coactionnaire dans ces sociétés sous contrôle conjoint est reporté en dette financière dans la même proportion.

L'impact d'une hausse des taux d'intérêts de 1% (cent points de base) serait de + 0,1 M€ en année pleine sur le coût de l'endettement financier net ; de même une baisse des taux d'intérêts de 1% (cent points de base) engendrerait une économie de 0,1 M€ en année pleine sur le coût de l'endettement financier net.

POLITIQUE DE PLACEMENT

La politique de placement du Groupe vise à disposer de disponibilités pouvant être rapidement mobilisées sans prise de risque sur le capital placé. L'approche du Groupe est résolument prudente et non spéculative.

Tous les supports sur lesquels le Groupe investit répondent aux critères définis par la norme IAS 7. Ainsi, certaines règles prudentielles doivent être respectées dans le cadre des placements de trésorerie du Groupe :

- ne pas détenir plus de 5% de l'actif d'un fonds (ratio d'emprise) ;
- ne pas investir plus de 20% des disponibilités sur un même support ;
- limiter le risque crédit des fonds en imposant un investissement obligatoire en « investment grade » à l'intérieur de chaque fonds.

Les rendements de ces produits sont contrôlés régulièrement et diffusés à la direction une fois par mois. Un reporting précis des différents risques de ces placements est également diffusé tous les trimestres.

ÉCHEANCES

Les échéances des instruments de couverture (valorisés en euro au cours de couverture à terme) sont les suivantes :

	30/06/2009			31/12/2008		
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans
Métropole Télévision	17,9	0,5	17,4	17,9	0,8	17,1
SND	6,7	6,7	-	11,7	11,7	-
HSS	3,0	3,0	-	-	-	-
TOTAL	27,6	10,2	17,4	29,6	12,5	17,1

JUSTE VALEUR

	30/06/2009	31/12/2008
	Juste valeur	Juste valeur
Achats à terme		
Métropole Télévision	(0,2)	(0,1)
SND	(0,3)	0,1
HSS	(0,1)	-
TOTAL	(0,5)	(0,0)

INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES

Ils sont classés en autres actifs financiers courants lorsque la valeur de marché de ces instruments est positive et classés en passifs financiers courants lorsque leur valeur de marché est négative.

20.4. Effet en résultat des instruments financiers

	30/06/2009	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Impact sur le résultat financier	10,6						
Total des produits d'intérêts	0,8	0,2	-	-	0,7	-	-
Total des charges d'intérêts	(0,3)	(0,1)	-	-	-	(0,2)	-
Réévaluation	10,4	10,5	-	-	-	-	(0,1)
Profits ou pertes nets	(0,3)	(0,3)	-	-	-	-	-
Résultat de cession	-	-	-	-	-	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(4,0)						
Profits ou pertes nets	1,0	-	-	-	(0,5)	1,4	-
Dépréciation nette	(5,0)	-	-	-	(5,0)	-	-
Gain net / (Perte nette)	6,7	10,3	-	-	(4,8)	1,2	(0,1)

	30/06/2008	Ventilation par catégorie d'instruments					
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Placements détenus jusqu'à leur échéance	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Impact sur le résultat financier	11,6						
Total des produits d'intérêts	2,3	-	-	-	2,3	-	-
Total des charges d'intérêts	(1,1)	(0,4)	-	-	-	(0,7)	-
Réévaluation	10,0	9,9	-	-	-	-	0,1
Profits ou pertes nets	0,4	0,4	-	-	-	-	-
Résultat de cession	-	-	-	-	-	-	-
Impact sur le résultat d'exploitation	(0,4)						
Profits ou pertes nets	(1,4)	-	-	-	(1,4)	-	-
Dépréciation nette	1,0	-	-	-	1,0	-	-
Gain net / (Perte nette)	11,2	9,9	-	-	2,0	(0,7)	0,1

21. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

	30/06/2009	31/12/2008
Placement de trésorerie auprès de Bayard d'Antin	-	-
FCP et SICAV monétaires	14,0	33,0
Trésorerie en banque	19,4	7,5
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	33,5	40,5

La trésorerie et les valeurs mobilières de placement sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction (juste valeur par résultat) et sont donc évaluées à leur juste valeur.

Les FCP et SICAV monétaires ne comportent pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 30 juin 2009.

22. CAPITAUX PROPRES

22.1. Politique de gestion du capital

La gestion des capitaux propres du Groupe se rapporte essentiellement à la politique de distribution de dividendes et plus généralement de rémunération de l'actionnaire de Métropole Télévision. Elle vise également à maintenir une structure de capitaux propres et le rapport entre capitaux propres et trésorerie / endettement net à des niveaux jugés sains et prudents tout en optimisant le coût du capital.

Dans cette perspective, afin de financer à la fois sa croissance et la rémunération de ses actionnaires, M6 a mis en place au cours de l'année 2008 deux lignes de crédit bancaire pour un montant cumulé de 85 M€. Par ailleurs, le Groupe a également mis en place une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) pour 50 M€

Au 30 juin 2009, les lignes de crédit sont tirées à hauteur de 40 M€.

Le Groupe garde toutefois une capacité d'endettement significative ne rendant donc pas nécessaire un financement complémentaire par appel au marché.

Concernant la rémunération de l'actionnaire, le Groupe s'est fixé depuis au moins 2004 pour objectif de distribuer un dividende de l'ordre de 80% du bénéfice net (des activités poursuivies, part du Groupe) par action. M6 a en outre activé en 2007 un programme de rachat d'actions sur 3 ans, portant sur 10% maximum du capital en vue de leur annulation et sous réserve d'une acquisition significative. Au cours du premier semestre 2009, M6 n'a acheté aucune de ses actions dans le cadre de ce programme .

En outre, au 30 juin 2009, M6 détenait 355 323 de ses actions. Cette auto-détention est affectée d'une part, à l'attribution gratuite d'actions, d'autre part, à l'animation du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité confié à Exane.

Hormis les augmentations de capital dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions et bien que disposant d'autorisations données par l'Assemblée Générale des actionnaires afin de procéder dans des cas définis à une augmentation de son capital (par émission d'actions ordinaires et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital), la société n'envisage pas à court terme d'émettre de nouvelles actions. Sur le premier semestre 2009, M6 n'a procédé à aucune augmentation de capital.

Du fait de son objet social et de l'exploitation par la société d'une licence de diffusion de télévision hertzienne analogique et numérique, un cadre légal et réglementaire spécifique s'applique néanmoins à la détention du capital social de la société. Ainsi, l'article 39 de la loi n°86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée, ainsi que la loi n°2001-624 du 17 juillet 2001, précise qu'aucune personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir directement ou indirectement plus de 49% du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à une service national de télévision par voie hertzienne terrestre. Il en résulte que toute décision susceptible d'entraîner la dilution ou la relation des actionnaires existants doit être appréciée au regard de cette contrainte légale spécifique.

22.2. Actions composant le capital de Métropole Télévision

Nombre d'actions émises :

<i>en milliers</i>	30/06/2009	31/12/2008
Actions ordinaires de 0,4€	128 955	128 955

Nombre d'actions en circulation :

<i>en milliers</i>	30/06/2009	31/12/2008
A l'ouverture	128 643	129 677
Exercice des options d'achat et de souscription d'actions		0
Attributions d'actions gratuites	(86)	(7)
Variation du contrat de liquidité	43	(46)
Application du programme de rachat d'actions (avant annulation)		(980)
A la clôture	128 599	128 643

Les actions composant le capital de Métropole Télévision sont toutes des actions ordinaires avec un droit de vote simple.

Les actions sont entièrement libérées.

Sept plans de souscriptions d'actions et deux plans d'attribution gratuites, accordés à certains cadres et cadres dirigeants du Groupe, sont en place au 30 juin 2009.

PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Le programme de rachat d'actions initié en 2007 n'a pas été activé au cours du semestre. En conséquence, aucune action n'a été rachetée pour être annulée.

22.3. Variations de capitaux propres ne transitant pas par le compte de résultat

Les variations de justes valeurs des instruments financiers dérivés, des pertes et gains actuariels et des écarts de conversion sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « autres réserves ». L'impact sur les capitaux propres en autres réserves s'analyse comme suit :

Solde des autres réserves au 01/01/2008	(13,4)
Résultat de change réalisé sur opérations non échues	-
Nouvelles couvertures	0,1
Variations des anciennes couvertures	3,4
Échéances des couvertures	6,0
Échéances des opérations sur résultat réalisé enregistré en capitaux propres	-
Variation sur les actifs détenus en vue d'être cédés	-
Variation sur les actifs disponibles à la vente	0,5
Variation sur les retraites	0,3
Solde des autres réserves au 31/12/2008	(3,1)
Résultat de change réalisé sur opérations non échues	-
Nouvelles couvertures	-
Variations des anciennes couvertures	(0,1)
Échéances des couvertures	2,8
Échéances des opérations sur résultat réalisé enregistré en capitaux propres	-
Variation sur les actifs détenus en vue d'être cédés	-
Variation sur les actifs disponibles à la vente	(0,1)
Variation sur les retraites	0,2
Solde des autres réserves au 30/06/2009	(0,4)

23. DETTES FINANCIÈRES

Les variations de l'endettement net sont les suivantes :

	30/06/2009	31/12/2008
Dettes bancaires	1,4	1,7
Autres	3,7	3,3
Total dettes financières non courantes	5,1	5,0
Dettes bancaires	40,0	-
Autres	1,0	1,1
Total dettes financières courantes	41,0	1,1

L'endettement net du Groupe au 30 juin 2009 se ventile par échéance de la façon suivante :

	Total 30/06/2009	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Total dettes financières	46,1	41,0	1,4	3,7
	Total 31/12/2008	< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Total dettes financières	6,1	1,1	1,7	3,3

Le solde des dettes financières se compose principalement:

- de la dette bancaire M6 (40,0 M€) ;
- de la quote-part de dettes des sociétés co-détenues (3,1 M€) ;
- d'une dette bancaire souscrite par Cyréalys afin de financer sa croissance externe (1,4 M€) ;
- d'avances conditionnées portées par Hugo Films (0,9 M€) ;
- de dettes sous forme d'un crédit-bail dans le cadre de financement d'actifs corporels au Football Club des Girondins de Bordeaux (0,5 M€).

Le Groupe a mis en place en 2008 des lignes bancaires à moyen terme pour un montant total de 85 M€, afin d'assurer à tout moment la liquidité.

Ces lignes comportent une clause de changement de contrôle, ainsi que des clauses de ratios financiers. L'ensemble de ces clauses est respecté jusqu'à ce jour.

Au 30 juin 2009, ces lignes sont tirées à hauteur de 40,0 M€.

Par ailleurs, le Groupe a également mis en place une ligne de crédit auprès de son actionnaire principal (Bayard d'Antin) pour 50 M€. Cette ligne n'était pas tirée au 30 juin 2009.

24. PASSIFS FINANCIERS

Les instruments financiers à des fins de couverture des programmes d'attribution d'actions gratuites ont été soldés en mai 2009.

En application de l'IAS 32 *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*, cet engagement a été reconnu pour sa valeur actuelle comme un passif financier en contrepartie des capitaux propres (autres réserves).

25. INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les engagements pris au titre des indemnités de départ en retraite ne sont pas couverts par un contrat d'assurance ou des actifs dédiés.

PRINCIPALES HYPOTHESES ACTUARIELLES

en %	30/06/2009	31/12/2008	30/06/2008
Taux d'actualisation	6,00	5,70	6,00
Augmentations de salaires futures *	3,60	3,60	3,60
Taux d'inflation	2,00	2,00	2,00

* médiane établie en fonction de l'âge et du statut

CHARGES COMPTABILISEES DANS LE COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2009	30/06/2008
Coût du service courant	(0,3)	(0,9)
Coûts des intérêts sur l'obligation	(0,1)	0,2
Amortissement des coûts des services passés	-	-
Dépense nette	(0,4)	(0,7)

PROVISION ET VALEUR ACTUALISEE DE L'OBLIGATION

	30/06/2009	30/06/2008
Obligation à l'ouverture	5,1	6,1
Coût du service courant, réductions/cessations	0,3	(0,9)
Coûts des intérêts sur l'obligation	0,1	0,2
Prestations versées	-	-
Écarts actuariels - Changements d'hypothèse	(0,2)	(0,6)
Écarts actuariels - Effet d'expérience	-	-
Variation de périmètre	-	-
Obligation à la clôture	5,3	4,7

Le montant des écarts actuariels cumulés comptabilisés en capitaux propres s'élève à 0,3 M€ au 30 juin 2009.

TESTS DE SENSIBILITE AUX HYPOTHESES

Obligation à la clôture avec un taux d'actualisation de + 1% : 4,6 M€;

Obligation à la clôture avec un taux d'augmentation des salaires de + 1% : 6,2 M€

26. PROVISIONS

Les provisions ont évolué de la façon suivante entre le 1er janvier 2009 et le 30 juin 2009 :

	Provisions pour retraite (1)	Provisions pour restructuration	Provisions pour litiges (2)	Provisions pour diffusion improbable (3)	Autres provisions pour charges (4)	Total
Au 31 décembre 2008	5,1	3,7	27,5	19,7	18,5	74,5
Acquisitions de filiales	-	-	-	-	-	-
Cessions de filiales	-	-	-	-	-	-
Dotations de la période	0,4	2,3	7,3	5,3	4,2	19,4
Utilisation	-	(2,6)	(4,1)	(3,5)	(2,2)	(14,4)
Reprise non utilisée	-	(0,1)	(1,8)	(0,9)	(1,8)	(4,6)
Autres variations	(0,2)	-	-	-	-	(0,2)
Au 30 juin 2009	5,3	3,4	28,9	18,6	18,7	74,8
Courant 2008	-	3,7	27,5	19,7	18,5	69,4
Non courant 2008	5,1	-	-	-	-	5,1
Total	5,1	3,7	27,5	19,7	18,5	74,5
Courant 2009	-	3,4	28,9	18,6	18,7	69,5
Non courant 2009	5,3	-	-	-	-	5,3
Total	5,3	3,4	28,9	18,6	18,7	74,8

Au 30 juin 2009, les provisions se ventilent de la façon suivante :

⁽¹⁾ Provisions pour retraite :

- Provisions pour retraite Antenne M6	3,9
- Provisions pour retraite Diversifications	1,2
- Provisions pour retraite Chaînes Numériques	0,2
	<u>5,3</u>

⁽²⁾ Provisions pour litiges :

- Provisions pour litiges Antenne M6	14,8
- Provisions pour litiges Diversifications	11,1
- Provisions pour litiges Chaînes Numériques	3,0
	<u>28,9</u>

⁽³⁾ Provisions pour diffusion improbable :

- Provisions pour diffusion improbable Antenne M6	11,9
- Provisions pour diffusion improbable Diversifications	2,5
- Provisions pour diffusion improbable Chaînes Numériques	4,2
	<u>18,6</u>

⁽⁴⁾ Autres provisions pour charges :

- Provisions pour charges Antenne M6	7,8
- Provisions pour charges Diversifications	7,7
- Provisions pour charges Chaînes Numériques	2,2
- Provisions pour charges non affectées	1,0
	<u>18,7</u>

Les informations complémentaires relatives aux litiges en cours ne sont pas présentées individuellement dans la mesure où la communication de ces éléments pourrait être préjudiciable au Groupe.

27. ACTIFS ET PASSIFS ÉVENTUELS

	< 1 an	> 1 an	Total 30/06/2009	Total 31/12/2008	Conditions de mise en œuvre
Engagements donnés					
Achats de droits et engagements de coproductions (bruts)	182,2	677,9	860,1	608,6	Contrats signés
Avances versées au titre des achats de droits et engagements de coproductions	(12,1)	(60,6)	(72,7)	(58,9)	
<i>Achats de droits et engagements de coproductions (nets)</i>	<i>170,1</i>	<i>617,3</i>	<i>787,4</i>	<i>549,7</i>	
Transport d'images, location satellites et transpondeurs	43,9	77,8	121,8	141,0	Contrats signés
Baux non résiliables	8,6	23,1	31,7	32,2	Baux
Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif	-	6,6	6,6	7,7	Liquidation de la SNC
Autres	2,1	1,6	3,7	8,2	
Total des engagements donnés	224,8	726,4	951,2	738,8	

Engagements reçus

Responsabilité sur passif des sociétés en nom collectif	-	6,6	6,6	7,7	Liquidation de la SNC
Ventes de droits	22,5	2,9	25,4	14,4	Echéances annuelles
Contrats de diffusion	27,7	41,2	68,9	81,4	Contrats signés
Autres	5,5	5,2	10,7	3,1	
Total des engagements reçus	55,7	56,0	111,6	106,5	

ACHATS DE DROITS ET ENGAGEMENTS DE COPRODUCTIONS (NETS)

Ces engagements se rapportent :

- aux engagements d'achats sur des droits non encore produits ou achevés,
- aux engagements contractuels sur les coproductions en attente d'acceptation technique ou de visa d'exploitation, déduction faite des acomptes versés.

Ils sont exprimés nets des avances et acomptes versés à ce titre pour les droits correspondants non encore enregistrés en stocks.

TRANSPORT D'IMAGES, LOCATION SATELLITE ET TRANSPONDEURS

Ces engagements sont relatifs à la fourniture de services de télédiffusion et à la location de capacité satellitaire et de transpondeurs auprès de sociétés privées, tant pour la diffusion analogique que pour la diffusion numérique.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance.

BAUX NON RESILIALES

Il s'agit des paiements futurs minimaux pour des contrats de location simple non résiliables et en cours à la clôture de l'exercice. Ils se rapportent pour l'essentiel à des locations immobilières.

RESPONSABILITE SUR PASSIF DES SOCIETES EN NOM COLLECTIF

Dans la mesure où les associés d'une société en nom collectif répondent indéfiniment et solidairement des dettes portées par la société, le Groupe présente en engagements hors bilan donnés le total du passif des sociétés en nom collectif qu'il détient, retraité des comptes de régularisation ainsi que des comptes courants d'associés, et en engagement hors bilan reçus la quote-part de ce passif détenu par les autres associés.

VENTES DE DROITS

Ces engagements recouvrent les contrats de ventes de droits de diffusion non encore disponibles au 30 juin 2009.

CONTRATS DE DIFFUSION

Ces engagements concernent les contrats de diffusion des chaînes du Groupe auprès de Canal+ France et des autres distributeurs.

Ces engagements ont été valorisés en prenant pour chaque contrat les montants restant dus jusqu'à leur échéance certaine ou probable.

La présentation des engagements du Groupe n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

Les actifs immobilisés du Groupe ne sont assortis d'aucun nantissement ou hypothèque.

28. PARTIES LIÉES

28.1. Identification des parties liées

Les parties liées au Groupe sont les sociétés non consolidées, les coentreprises et les entreprises associées, RTL Group, actionnaire du Groupe à hauteur de 48,56%, Bertelsmann AG, actionnaire de RTL, les mandataires sociaux et les membres du Conseil de Surveillance.

28.2. Transactions avec les actionnaires

PRET AUX ACTIONNAIRES

Aux termes d'une convention de placement de trésorerie signée entre Bayard d'Antin SA et Métropole Télévision en date du 1^{er} décembre 2005, la société Métropole Télévision a la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société Bayard d'Antin soit au jour le jour, soit en bloquant une partie de ce prêt sur une période ne pouvant excéder 3 mois. La rémunération prévue par cette convention est conforme aux conditions du marché.

Cette convention a été mise à jour au 01/01/2009 et prévoit la possibilité pour M6 d'emprunter auprès de Bayard d'Antin, pour autant que le montant emprunté n'excède 48% des montants empruntés auprès des établissements bancaires, pour des périodes allant de 1 semaine à 3 mois ; les conditions sont conformes aux conditions de marché.

Afin de respecter la politique de placement de Métropole Télévision, le placement à Bayard d'Antin ne pourra excéder 20% des liquidités bancaires du Groupe Métropole Télévision.

Au 30 juin 2009, le compte courant journalier entre M6 et Bayard d'Antin est soldé.

TRANSACTIONS COURANTES

	30/06/2009		30/06/2008	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Ventes de biens et services	0,9	0,2	0,7	4,6
Achats de biens et services	(15,4)	(0,4)	(18,1)	(4,2)

Les ventes et les achats effectués avec les actionnaires ont été conclus à des conditions normales de marché.

Les soldes bilanciels résultant de ces ventes et achats sont les suivants :

	30/06/2009		31/12/2008	
	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)	RTL Group	BERTELSMANN (hors RTL Group)
Créances	7,1	0,1	7,8	0,2
Dettes	7,7	0,1	8,0	0,6

28.3. Transactions avec les coentreprises

Les transactions suivantes ont été réalisées entre les filiales du Groupe et les coentreprises (principalement TCM DA, TF6, Série-Club et HSS Belgique) :

	30/06/2009	30/06/2008
à 100%		
Ventes de biens et services	4,7	1,7
Produits financiers	0,0	0,2
Achats de biens et services	(2,1)	(1,3)

Les ventes et les achats effectués avec les coentreprises ont été conclus à des conditions normales de marché.

Les soldes bilanciels résultant de ces ventes et achats sont les suivants :

	30/06/2009	31/12/2008
à 100%		
Créances	8,1	7,2
<i>dont financement</i>	5,1	3,8
Dettes	5,1	2,0
<i>dont financement</i>	4,2	0,6

Les créances relatives au financement sont constituées des remontées des résultats des sociétés de personnes auprès de leur société mère.

28.4. Transactions avec les entreprises associées

Il n'y a pas eu de transactions significatives au cours du 1^{er} semestre 2009 avec la société Tyre dating.

28.5. Transactions avec les dirigeants

La rémunération versée au cours du premier semestre 2009 aux quatre membres du Directoire représente un total de 1 842 933 € et se ventile en une part fixe pour 908 913 € et une part variable pour 934 020 €.

Au 30 juin 2009, aucune nouvelle attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites au bénéfice des membres du Directoire n'a été décidée.

Au cours de la période, aucune option n'a été levée par un des membres du Directoire au titre des plans d'options d'achat et de souscription d'actions antérieurs.

Dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites du 2 mai 2007, 25 490 actions gratuites ont été livrées aux membres du Directoire. La période d'incessibilité fiscale de ces actions expire au 1^{er} mai 2011.

Par ailleurs, au même titre et dans les mêmes conditions que les salariés du Groupe, les membres du Directoire pourront bénéficier d'une indemnité légale de fin de carrière dont le coût global est décrit en note 25.

Au 30 juin 2009, aucun jeton de présence n'a été versé aux membres du Conseil de Surveillance au titre de 2009. Un montant de 60 000 € a néanmoins été provisionné dans les comptes semestriels dans ce cadre.

Les membres du Conseil de Surveillance détiennent au 30 juin 2009 2 100 actions du Groupe.

29. EVÉNEMENTS POST CLÔTURE

A la connaissance de la société, aucun événement significatif n'est intervenu depuis le 1^{er} juillet 2009 susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du Groupe.

30. PERIMETRE

Société	Forme	Activité	30/06/2009	Méthode de	31/12/2008	Méthode de
			% de contrôle	consolidation	% de contrôle	consolidation
ANTENNE M6						
Métropole Télévision - M6	SA	Société mère	-	IG	-	IG
M6 Publicité	SASU	Régie publicitaire	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Bordeaux	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Toulouse	SAS	Décrochage local	100,00 %	IG	100,00 %	IG
C. Productions	SA	Production d'émissions	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Films	SA	Coproduction de films	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Métropole Production	SA	Production d'œuvres audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Studio 89 Productions	SAS	Production d'émissions audiovisuelles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
CHAINES NUMERIQUES						
M6 Thématique	SA	Holding des chaînes numériques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Edi TV - W9	SNC	Chaîne musicale W9	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Fun TV	SNC	Chaîne musicale Fun TV	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Communication	SAS	Chaînes musicales M6 Music Black - Rock - Hit	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Paris Première	SA	Chaîne numérique Paris Première	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Seul TV - Téva	SA	Chaîne numérique Téva	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Série Club	SA	Chaîne numérique Série Club	50,00 %	IP	50,00 %	IP
TF6	SCS	Chaîne numérique TF6	50,00 %	IP	50,00 %	IP
DIVERSIFICATIONS ET DROITS AUDIOVISUELS						
FC Girondins de Bordeaux	SASP	Club de Football	100,00 %	IG	100,00 %	IG
33 FM	SAS	Édition et diffusion de programmes radio	85,00 %	IG	85,00 %	IG
Girondins Expressions	SASU	Chaîne TV dédiée aux Girondins 24h / 24h	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Girondins Horizons	SASU	Agence de voyages	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Foot	SAS	Holding activité sportive	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Citao	SARL	Magazine de presse écrite	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Echo6	SAS	Commercialisation de produits mobiles	50,00 %	IP	50,00 %	IP
Femmes en Ville	SAS	Magazine de presse écrite	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Live Stage	SAS	Production de spectacles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Editions	SA	Société de presse	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Evénements	SA	Production de spectacles	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Interactions	SAS	Exploitation des droits dérivés	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Web	SAS	Société internet et télématique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
La boîte à News	SARL	Société internet et télématique	50,00 %	IG	50,00 %	IG
Groupe JV	SARL	Groupe de distribution de jeux vidéo	0,00 %	NC	49,00 %	ME
Annonces Jaunes	SA	Site internet de recherche de petites annonces	0,00 %	NC	34,00 %	ME
Sous-groupe HSS :						
Home Shopping Service	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Club Téléachat	SNC	Chaîne 24 h / 24 h	100,00 %	IG	100,00 %	IG
HSS Belgique	SA	Emissions de téléachat	50,00 %	IP	100,00 %	IG
HSS Hongrie	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Retail Concept	SAS	Vente de produits de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SETV Belgique	GIE	Exploitation bureau de gestion vente par téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Télévente promotion	SA	Emissions de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unité 15 Belgique	SA	Service clients	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Unité 15 France	SA	Gestion et animation d'activité de téléachat	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Mistergooddeal	SA	E-commerce	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Tyrelating	SAS	Vente à distance sur catalogue général	32,67 %	ME	32,67 %	ME
Diem 2	SA	Production / exploitation de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Hugo Films	SAS	Portefeuille de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Studio	SAS	Production de longs métrages d'animation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Mandarin	SAS	Portefeuille de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Mandarin Films	SAS	Portefeuille de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Distribution	SA	Distribution films cinématographiques	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Société Nouvelle de Cinématographie	SAS	Portefeuille de droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TCM DA	SNC	Portefeuille de droits de diffusion	50,00 %	IP	50,00 %	IP
IMMOBILIER - SANS ACTIVITE						
Immobilier 46D	SAS	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
Immobilier M6	SA	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SCI du 107	SCI	Immeuble de Neuilly	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Diffusions	SA	Holding activité numérique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Numérique	SAS	Holding activité numérique	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Créations	SAS	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Développement	SAS	Organisation de formation	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Divertissement	SAS	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG
M6 Récréative	SAS	Sans activité	100,00 %	IG	100,00 %	IG
SND USA	INC	Holding activité droits audiovisuels	100,00 %	IG	100,00 %	IG
TF6 Gestion	SA	Gérante de TF6	50,00 %	IP	50,00 %	IP

IG : Intégration globale
 IP : Intégration proportionnelle
 ME : Mise en équivalence
 NC : Non consolidé

Le Groupe n'est ni actionnaire, ni partie prenante dans aucune société « ad hoc ».

KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

ERNST & YOUNG et Autres
41, rue Ybry
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Métropole Télévision S.A.

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Métropole Télévision S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable, exposé dans la note 4 « Impacts des changements de

méthodes» de l'annexe des comptes consolidés semestriels résumés, relatif à l'application de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels à compter du 1er janvier 2009.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés semestriels résumés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 28 juillet 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

PricewaterhouseCoopers Audit

ERNST & YOUNG et Autres

Xavier Troupel

Marc Ghilotti

Bruno Perrin